

Représentations du système de justice criminelle

Essai de typologie

Philippe Robert and Claude Faugeron

Volume 6, Number 1, January 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017025ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017025ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0065-1168 (print)

1718-3243 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Robert, P. & Faugeron, C. (1973). Représentations du système de justice criminelle : essai de typologie. *Acta Criminologica*, 6(1), 13–65.
<https://doi.org/10.7202/017025ar>

Article abstract

IMAGE OF THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM TYPOLOGY STUDY

The present crisis in criminal justice — in France as in many other countries — shows two remarkable characteristics. On the one hand, the crisis is universal and is one that concerns the function assigned or credited to this system of criminal justice in society ; this places the system's image in some doubt in various sectors of society. On the other hand, this crisis defies all attempts at partial reform. Many schools of criminal policy have tried them in vain. Criminology has begun to rediscover that the science of crime and of the criminal — the progression from concept to commission of the act — also involves the reaction of society to the criminal phenomenon. But only too often, this progression is regarded as a poorly specified interaction, quite commonplace, or as a breakdown in simple technology. Only an integrated scientific approach — inclusive of the concept of the social image — can say something new and decisive in such a situation.

This study belongs to one of the many research projects which the scientific programme of the S.E.P.C. is organizing, that devoted to the image of criminal justice in society.

A questionnaire was distributed to a sample population in France, limited in size, but sufficient to validate the anticipated analysis (200). Each person was chosen according to several criteria (sex, age, socio-professional category, place of residence) in order to make sure of the presence of all the characteristics anticipated. The ecological variable was controlled by interviewing persons in four sectors of the 15th arrondissement of Paris (wealthy older district, middle class older district, renovated wealthy district, renovated middle class national housing), in the suburbs of Paris (Bobigny cottages and Bobigny national housing), at Epinal and in the region of Auch.

The authors established a hypothesis according to which the organization of the dependent variable rests on a typology of conformism.

The authors thought that the dimension of conformism was complex and tried to outline its components. According to their results, there is a resistance to change. It seems to be closely linked — even though in a wide variety of circumstances — with an optimism/pessimism dimension (where manicheism seems to be identified as one of the circumstances). To tell the truth, the authors do not know if resistance to change and optimism/pessimism are two autonomous, albeit connected dimensions, or two components of conformism. They will come back to this in future studies. They conclude by saying that conformism is clearly related to the image of criminal justice.

**REPRÉSENTATIONS DU SYSTÈME
DE JUSTICE CRIMINELLE
ESSAI DE TYPOLOGIE**

Philippe Robert et Claude Faugeron

PLAN GÉNÉRAL

Introduction	15
A. L'analyse typologique	19
B. L'analyse scalaire	38
C. Croisement des types par les échelles	46
Conclusion	55
Bibliographie	59

INTRODUCTION

La crise actuelle de la justice criminelle — en France comme en maints autres pays — présente deux caractéristiques remarquables. D'une part, elle est globale, c'est une crise de la fonction assignée ou reconnue à ce système dans la société ; et ceci met en cause les représentations de la justice pénale dans les différents groupes sociaux. D'autre part, cette crise résiste remarquablement bien à toutes les tentatives de réformes partielles qui se sont développées depuis quelque temps. Plusieurs écoles de politique criminelle s'y sont usées en vain. La criminologie a commencé à redécouvrir aussi que, science du crime et du criminel — donc du passage à l'acte — elle l'était aussi de la réaction sociale face au phénomène criminel (Robert, 1972). Mais trop souvent, cette conversion est envisagée de manière incomplète comme un interactionnisme mal spécifié, donc facilement trivial ou comme une dégradation en simple technologie. Or seule une approche scientifique intégrative — incluant entre autres l'idée des représentations sociales — peut avoir l'ambition de dire quelque chose de nouveau et de décisif dans pareille situation (Robert, 1971 — Robert et Faugeron, 1972b). Nous n'en disons pas plus là-dessus ici, puisque nous avons longuement développé nos vues dans d'autres études. Ce rappel a simplement pour but de montrer quelle politique de recherche a entrepris notre laboratoire depuis trois ans, donc dans quel cadre s'intègre la recherche, objet du présent article ¹.

1. Cet article se rapporte à la phase de préquantification d'une recherche en cours dans l'un des laboratoires de recherche criminologique rattachés au ministère français de la Justice, le Service d'études pénales et criminologiques (S.E.P.C.). L'équipe chargée de cette recherche est composée de P. Robert, C. Faugeron, B. Laffargue, G. Moreau et H. Ricateau (consultant G. Michelat ; avec le concours de la S.E.R.E.S. et de M. Fichelet).

Cette étude appartient à l'une des batteries de recherche selon lesquelles s'organise le programme scientifique du S. E. P. C., celle consacrée à *l'image*² de la justice criminelle dans la société (Robert et Faugeron, 1971a, 1971b, 1972a, 1972b, 1973). Un des principes méthodologiques mis en œuvre à cette occasion par le S. E. P. C. tient dans le chaînage de cet ensemble. Chaque phase sert autant à compléter les démarches antérieures en permettant d'affiner certains concepts, ou d'en expliciter d'autres, qu'à préparer les étapes ultérieures dans la formulation des hypothèses et la mise au point des instruments d'investigation. Néanmoins, chaque recherche composant cette batterie comporte ses sorties propres — ce qui autorise la présente publication. Là aussi nous n'irons pas plus avant dans la présentation problématique, bibliographique, axiomatique, hypothétique et de méthodologie générale de l'ensemble des recherches, car une autre publication remplit ces propos (Robert et Faugeron, 1972b). Nous nous satisferons d'avoir rappelé que la recherche ici présentée constitue la troisième phase d'une batterie complexe où elle succède à une démarche axiomatique et une phase d'exploration qualitative (Robert et Faugeron, 1972a et 1973), où encore elle précède une démarche de quantification extensive sur un échantillon de la population française de 15 à 65 ans, une phase d'analyse de presse³ et une dernière étape de recentration qualitative⁴.

Il importe donc de rappeler le caractère exploratoire de cette recherche dont les résultats ne sont pas susceptibles d'une extrapolation immédiate. Ils valent seulement comme hypothèse dont la vérification est en cours par une démarche de quantification extensive. Tels quels, ils apparaissent suffisamment nouveaux et cohérents pour être soumis au jugement de la communauté scientifique. Néanmoins, on ne devra pas oublier que nous avons ici travaillé sur une population expérimentale constituée dans un souci de diversification maximale⁵ et non de représentativité que sa faible taille (200) n'autoriserait pas de toute manière. Compte tenu de la place limitée dont nous disposons, nous avons choisi d'insister dans cette publication sur les résultats en limitant

2. L'image constitue, en effet, le niveau opératoire d'une recherche sur les représentations sociales.

3. En cours.

4. Prévue pour 1973.

5. Moscovici (1955) parle à ce propos d'« échantillon dynamique », encore qu'il n'y ait pas là à strictement parler un échantillon mais plutôt une population que l'on peut taxer d'expérimentale.

à l'essentiel la préparation des démarches de recherche qui sont relatées en détail par ailleurs (Robert et Faugeron, 1971b).

L'exploration qualitative précédente a permis de mettre en évidence l'étroite relation entre les représentations de l'univers social dans lequel se meuvent les personnes interrogées et leurs représentations du système de justice pénale. Ce constat a permis de poser en hypothèse que les images de la justice s'organiseraient en fonction d'une variable de « conformisme » définie comme « adhésion aux normes et aux valeurs socialement imposées ⁶ ». L'organisation de semblable hypothèse conduit à distinguer des attitudes conformistes et des attitudes non conformistes. La notion d'attitude correspond à la tendance à donner certains types de réponses, à adopter, sinon certains comportements, du moins une certaine conduite. De manière tout à fait classique nous plaçons l'attitude en position intermédiaire comme organisation latente dont les réponses manifestes ne sont que les symptômes ⁷.

Cette concentration de la recherche sur l'émergence d'attitudes est encore confirmée par une revue de la littérature spécialisée — en particulier une lecture attentive des travaux réalisés pour la commission Prévost par le Département de criminologie de l'Université de Montréal. Les éléments cognitifs des images du système de justice criminelle apparaissent faibles et différenciateurs des divers groupes sociaux ⁸. Ainsi, leur rôle dans les attitudes envers le système de justice pénale apparaît très limité, les représentations étant largement dominées par leurs composantes affectives et cognitives. À la limite — et c'est bien ce que l'on constate dans la recherche d'exploration qualitative — les éléments d'information sur le système apparaissent seulement comme la justifica-

6. Il ne faut pas se dissimuler qu'ainsi défini le concept de conformisme demeure multidimensionnel. On peut ainsi — à titre de première réduction opératoire — distinguer comme composants du conformisme : l'adhésion aux normes et aux valeurs traditionnelles ; l'adhésion aux institutions et en particulier au système de justice pénale ; le rejet du changement soit en général (niveau abstrait et idéologique), soit en ce qui concerne les innovations (niveau factuel).

7. Deux remarques axiomatiques importent ici. D'une part, si l'image constitue le niveau opératoire de toute recherche sur les représentations sociales, le recours au concept intermédiaire d'attitude — comme organisation inférée des réponses manifestes — s'impose par le contraste entre le globalisme de l'image et le caractère linéaire et fragmentaire du discours. D'autre part, l'attitude constitue une variable descriptive et non explicative. Les attitudes ne permettent pas d'« expliquer » les comportements même si elles autorisent à en rendre compte. D'ailleurs, l'attitude rend plutôt compte d'une conduite que du détail de comportements en raison de l'élasticité « comportementale » plus ou moins grande de chaque type d'attitudes.

8. Sauf en ce qui concerne les variables d'âge et de niveau d'étude.

tion des attitudes, l'illustration des jugements portés sur l'objet des représentations⁹.

Les questions d'information ont donc été délibérément exclues du questionnaire au profit de questions d'attitude. Les thèmes abordés dans la recherche d'exploration qualitative ont été repris dans le questionnaire. On y a ajouté quelques indicateurs de conformisme en reformulant des item précédemment utilisés dans des travaux américains (Mc Closky, 1958) ou en reprenant des item issus de travaux français (Michelat et Thomas, 1966). Quelques questions de conformisme ont également été formulées de toutes pièces. Toutes les fois qu'il a été possible, on a conservé le style parlé des entretiens d'exploration.

Le questionnaire a été administré à une population de taille limitée mais suffisante cependant pour autoriser les analyses prévues (200). Chaque individu a été choisi en fonction de plusieurs critères (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, lieu d'habitation) afin d'assurer la présence — de manière contrastée — de toutes les caractéristiques envisagées. La variable écologique a été contrôlée par des interviews faits dans quatre secteurs du 15^e arrondissement de Paris (ancien cossu, ancien modeste, rénové cossu, rénové HLM), en banlieue parisienne (Bobigny HLM et Bobigny pavillonnaire), à Epinal et dans la région d'Auch.

Les techniques de traitement ont été choisies en fonction de la centration sur la structure des représentations. Outre les habituels tris croisés, on a opéré des analyses typologiques (programme Typol) et scalaire (échelles de Guttman). La recherche d'échelles d'attitudes assure l'unidimensionalité des indices et permet ainsi d'affiner l'analyse en apportant un élément plus précis — quoique moins globalisant — que la typologie, par définition multidimensionnelle.

On suivra cette progression logique en présentant d'abord les résultats de l'analyse typologique, puis ceux de l'analyse scalaire, enfin la discussion des premiers résultats et de leur interprétation en fonction de leur croisement par les résultats de l'analyse scalaire.

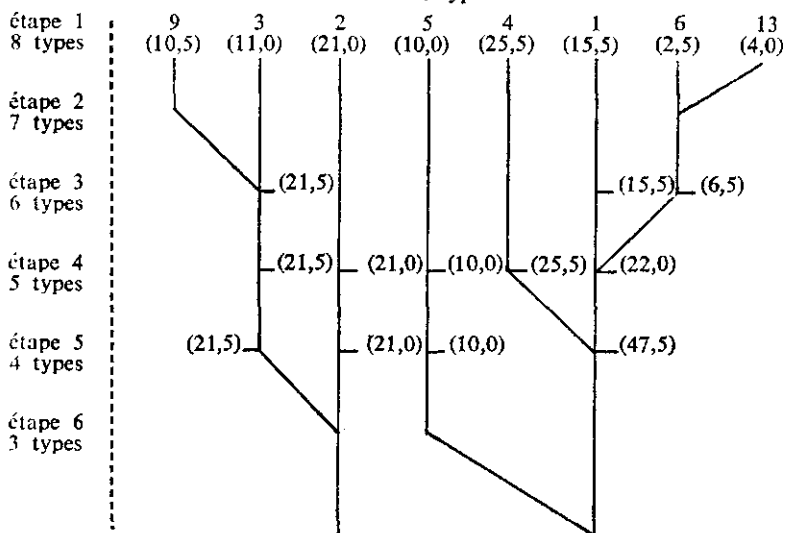
9. Alors que le taux moyen des non-réponses dans notre recherche varie de 0 à 3% on est frappé de le voir s'élever à 30 ou 40% pour les rares item supposant un certain niveau d'information.

A. L'ANALYSE TYPOLOGIQUE

Le questionnaire comportant 72 questions, il n'a pas été possible de les conserver toutes pour l'établissement de la typologie. L'élimination a été faite en tentant de conserver les items les plus importants quant à la détermination des attitudes. Les résultats sont présentés sous forme de *listings* comportant les effectifs et les pourcentages de réponses relatifs aux items correspondant à toutes les coupures possibles pour chaque question. On a aussi un item regroupant les sans-réponses et les refus de répondre. En outre, on a procédé à des comparaisons systématiques des types deux à deux, en calculant les χ^2 pour chaque item, y compris ceux correspondant aux variables passives (les caractéristiques). L'impression des *listings* commence à huit types et les regroupements sont effectués jusqu'à ce que l'on obtienne deux types.

L'évolution des types apparaît sous forme d'un arbre (graphique 1). Les chiffres entre parenthèses indiquent les pourcentages de la population qui entrent dans les différents types.

GRAPHIQUE 1
Évolution des types



Les calculs montrent que l'indice d'homogénéité est encore suffisant à 4 types. Toutefois, il a semblé pertinent de choisir pour l'analyse le niveau où l'on trouve 5 types constitués.

TABLEAU 1

*Comparaison des pourcentages de sans-réponses des types 1 et 6
(pour les questions les plus classantes)*

questions	type 1	type 6
Q 62	0,0	38,5
Q 54	6,5	53,8
Q 60	0,0	30,8
Q 52	3,2	46,2
Q 47	0,0	15,4
Q 53	0,0	7,7
Q 57	0,0	7,7
Q 59	0,0	23,1

TABLEAU 2

Comparaison des réponses des types 1 et 6

	type 1	type 6
Q 4 — <i>Un jeune peut devenir délinquant pour diverses raisons</i>		
Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	16,1	38,5
Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	29,0	15,4
Q 7 — <i>On attribue la criminalité de notre époque à des causes diverses</i>		
Il n'y a plus de moralité à notre époque	16,1	30,8
Il y a des catégories de gens vraiment trop défavorisées	35,5	7,7
Q 32 — <i>La plupart de nos problèmes seraient résolus si nous pouvions mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux</i>		
D'accord	6,5	53,8
Q 37 — <i>Quand je me trouve en face de policiers, j'ai toujours l'impression qu'ils cherchent à me prendre en défaut</i>		
Tout à fait d'accord	6,5	30,8
Q 38 — <i>On se sent tout de même protégé par la présence de la police</i>		
Tout à fait d'accord	71,0	38,5
Pas d'accord du tout	9,7	46,1
Q 63 — <i>Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable</i>		
Tout à fait d'accord	9,7	69,2
Pas d'accord du tout	51,6	15,4

À ce niveau, en effet, on a encore 3 types purs (2, 4 et 5). Le type 3 — constitué par la réunion des types 3 et 9 — peut être considéré comme pur, l'analyse ayant montré que le type 9 ne se différenciait du 3 que par une extrémisation des positions. Ses réponses ont toujours tendance à se répartir aux extrêmes du *continuum* des réponses proposé (tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas d'accord du tout). Le type 1 — composé des types 1, 6 et 13 — apparaît plus complexe. Au niveau de 8 types, les types 6 et 13 ont des effectifs si faibles qu'ils sont difficiles à interpréter. Au niveau de 7 types, le 6 se distingue du 1 essentiellement par son nombre élevé de sans-réponses (tableau 1).

TABLEAU 3
Comparaison des réponses des types 1 et 6

	type 1	type 6
Q 25 — Les juges sont toujours libres de rendre la justice selon leur conscience		
Tout à fait d'accord	9,7	38,5

TABLEAU 4
Comparaison des réponses des types 1 et 6

	type 1	type 6
Q 65 — Autrefois c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité		
Tout à fait d'accord	6,5	46,2
Pas d'accord du tout	54,9	30,8
Q 69 — Quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort		
Tout à fait d'accord	12,9	46,2
Pas d'accord du tout	45,1	23,1

Les autres questions qui différencient le mieux les types 1 et 6 tendraient à montrer que le type 6 donne des réponses plus individualistes et moralisantes que le type 1 (tableau 2). Le type 6 montrerait davantage d'inquiétude quant à une proximité éventuelle avec la justice (tableau 2). On y noterait pourtant une plus grande confiance dans l'indépendance de la justice (tableau 3) et des tendances plus conformistes (tableau 4). En résumé, le type 6 serait plus retraitiste que le type 1 et ferait preuve d'une adaptation conformiste fondée sur une certaine crainte du dispositif existant.

La troisième raison pour laquelle on choisit d'analyser au niveau de 5 types est que les effectifs se répartissent de façon équivalente — sauf pour le type 5 qui comporte 10% de la population totale. Il faut prendre garde aux sens de cette remarque. L'observation des pourcentages de population sert uniquement à déterminer un niveau pertinent d'analyse au sein de la structure typologique arborescente, de telle sorte que l'interprétation puisse être affinée sans tomber toutefois dans une trop grande diversification. En aucun cas ces pourcentages ne représentent des répartitions réelles dans la population.

1. DESCRIPTION DES TYPES

Pour cette description, on a suivi la démarche suivante : d'une part, on a repéré dans les *listings* les items les plus discriminants, en regardant selon les types les pourcentages de réponses les plus élevés, et les moins élevés ; d'autre part, on a calculé un test de χ^2 pour ces différences entre types. Cette exigence réduit de beaucoup le nombre d'items dont on dispose pour caractériser les types : plus les effectifs sont faibles, plus la différence doit être importante pour que le test de χ^2 donne des résultats significatifs. On est aussi obligé d'éliminer les tableaux où certaines cases présentent des effectifs théoriques trop faibles.

Dans ce qui va suivre, les types sont présentés du plus au moins conformiste.

Type 3. — Pour ce type, les finalités poursuivies par la justice criminelle sont de maintenir l'ordre, de protéger et de punir. Elles sont approuvées et cette satisfaction est renforcée par le sentiment d'efficacité de la sanction. D'ailleurs, sans la justice, n'importe quoi serait possible (c'est-à-dire l'aventure). On pense que la justice criminelle évolue favorablement.

On observe une confiance dans l'action judiciaire et le sentiment que la justice est fiable, quoique bien compliquée : les erreurs judiciaires semblent exceptionnelles et l'on a le sentiment qu'il existe toujours un recours si l'on est innocent. La justice n'apparaît pas contingente, ni dépendante du pouvoir. La confiance en l'appareil est corroborée par le refus de toute attitude d'évitement à son égard.

Les images de rôles sont positives dans leur ensemble. Les juges sont perçus comme libres de rendre la justice selon leur conscience et leurs jugements semblent équitables. L'image du

juge est de nature charismatique et on lui attribue comme principale qualité la foi en son métier. L'intervention de l'avocat apparaît inutile si on a la certitude de la culpabilité de l'accusé. D'ailleurs, on comprend mal que les avocats puissent défendre quelqu'un qu'ils sauraient coupable. L'image de la police (et des policiers) est favorable, dépourvue de connotation anxieuse : la police apparaît comme protectrice, facteur d'ordre tout comme la justice. On trouve dans ce type des identifications positives au juge et au juré, négatives envers l'accusé.

L'étiologie du crime repose sur des raisons d'ordre familial, sur la baisse générale de moralité et la trop grande indulgence de la justice. Nous sommes en présence du type le plus punitif.

La tendance au manichéisme est forte : l'idée apparaît de gens foncièrement mauvais. Il revient à la justice criminelle de les marquer et d'en protéger les autres. Cette fonction de marquage est plus importante que celle de rééducation à laquelle on ne croit guère.

On ne rencontre pas d'attitude favorable au changement rapide. De légères modifications semblent suffisantes. D'ailleurs, on remarque un regret des anciens temps en raison de la baisse de moralité actuelle, à laquelle on attribue largement la criminalité. Corrélativement, notons un attachement aux comportements traditionnels et une désapprobation des innovations. De tous les types étudiés, celui-ci donne les pourcentages de réponses les plus élevés à toutes les questions de conformisme.

En résumé, le type 3 se caractérise par la confiance dans la justice, les juges et la police, par une approbation satisfaite de la manière dont le système remplit ses fonctions qui sont le maintien de l'ordre et l'étiquetage social. Le manichéisme est très apparent et l'homme n'est pas pensé comme naturellement bon. C'est un type punitif. On y emploie un langage en terme de moralité et de responsabilité individuelle. Enfin, c'est un type très conformiste.

Type 2. — Pour le type 2, la finalité du système de justice criminelle, à l'heure actuelle en France, est de protéger les libertés et les droits des citoyens. On observe, dans ce type, le plus fort pourcentage de réponses à l'item « contribuer à l'évolution de la société ». La situation actuelle est jugée satisfaisante. Cette satisfaction va de pair avec le sentiment que la justice remplit bien ses fonctions, que les erreurs judiciaires restent exceptionnelles, que

l'innocent dispose toujours d'un recours, qu'en cas d'éventuel excès, la justice *stricto sensu* défend contre la police. Les positions de ce type en ce qui concerne l'étiquetage social, le marquage, sont moyennes : il n'y a ni rejet, ni approbation massive. Cette réserve semble due à la croyance en la perfectibilité de l'être humain.

En ce qui concerne les item sur la dépendance de la justice criminelle envers le pouvoir et sur son caractère de justice de classe, on observe plutôt des réponses positives. Néanmoins, leur fréquence demeure significativement moins élevée que celle des types 1, 4 et 5.

On note une identification positive au juré, négative à l'avocat général. Les images du rôle du juge et du policier sont favorables. Mais les membres de ce groupe tiennent que tout inculpé a droit à un avocat, même si aucun doute ne subsiste sur sa culpabilité. Le type 2 est le seul — avec le type 5 — à admettre sans réserve qu'un avocat puisse défendre quelqu'un qu'il sait coupable.

Pour les membres de ce groupe, l'étiologie de la criminalité est d'ordre individualiste ou événementielle. Il s'agit de mauvaises conditions familiales d'éducation, soit d'entraînement par le groupe des pairs. En échange, la fréquence des réponses positives aux item « mauvaises conditions de vie » et « chômage » est significativement plus basse pour le type 2 que pour les types 4 et 5. Toutefois, les membres du type 2 admettent — moins facilement que ceux des types 4 et 5 — qu'il existe des catégories de gens par trop défavorisés. En fin de compte, le type 2 montre une tendance à interpréter les conduites criminelles en termes de déterminismes individuels, de traits de personnalité. Il n'en porte pas pour autant un jugement pessimiste sur le fond de la nature humaine : il n'y a pas de gens fondamentalement mauvais. Pour s'en tirer et résoudre cette contradiction latente, les membres de ce type sont les plus disposés à admettre que les criminels puissent être des malades. D'autre part, c'est probablement leur attitude de confiance en la nature humaine qui les conduit à répondre négativement à la question sur la responsabilité individuelle. Une analyse plus attentive montre qu'il serait erroné de voir là un rejet du principe de responsabilité individuelle comme fondement du fonctionnement de la justice criminelle. Ces réponses négatives signifient seulement que tout individu est perçu comme susceptible d'avoir des circonstances atténuantes, en particulier s'il ne dispose pas de toute sa conscience.

Les membres de ce type ne sont pas adeptes des transformations brutales, encore que leur optimisme les pousse à croire que les choses ne sont pas pires après un changement qu'avant. Mais l'opinion prévaut qu'il suffit de modifier le système de justice criminelle pour l'améliorer de manière satisfaisante. En tout état de cause on note un ferme attachement aux vertus traditionnelles. Les innovations ne sont pas toujours approuvées. Néanmoins, on trouve normal que les femmes travaillent et inadmissible la censure. Dans l'ensemble, la fréquence des réponses conformistes est moins élevée dans ce type que dans le précédent et les réponses sont même inversées en ce qui concerne le travail féminin et la censure.

En résumé, ce qui caractérise le type 2, c'est une satisfaction des conditions actuelles de la justice criminelle en France : on la juge adaptée à ses fonctions qui sont essentiellement de protéger et l'individu et la société. Le système judiciaire est perçu comme relativement indépendant du pouvoir et de l'argent. La criminalité est rapportée à des facteurs individuels. Les images de rôles et d'agences sont favorables. L'idée qu'il puisse y avoir des gens foncièrement mauvais est refusée. Mais le niveau de conformisme et de résistance au changement demeure élevé.

Type 1. — En ce qui concerne les fonctions de la justice criminelle à l'heure actuelle en France, on ne rencontre pas ici de préférence massive. Les réponses se répartissent entre « faire respecter les lois », « protéger les libertés et les droits des citoyens », « assurer la sécurité des citoyens ». La fréquence des réponses positives à l'item « maintenir l'ordre » apparaît significativement moindre qu'au type 5. Toutefois, la condamnation est perçue comme servant à « punir » et à « faire peur ». En ce qui concerne l'item « protéger », le pourcentage de réponses positives est significativement plus faible que pour les types 2, 3 et 4. La fonction d'étiquetage social est plutôt désapprouvée. Mais la punition apparaît comme un moyen efficace de faire réfléchir les gens.

On note une satisfaction relative quant à l'état actuel et à l'évolution de la justice criminelle, mais également une réaction d'évitement à l'égard de cet appareil qui apparaît plus compliqué (différence significative avec le type 2). En outre, on pense que les jeux sont faits dès le premier contact avec le système et que l'on est considéré automatiquement comme coupable. La dé-

fiance envers le système se dévoile nettement dans la disjonction police-justice. Certes, on admet que l'innocent dispose éventuellement d'un recours, mais il apparaît que les policiers abusent de leurs droits et que la justice *stricto sensu* ne le défend pas efficacement contre eux. Le type 1 a significativement moins que les types 2, 3 et 4 le sentiment d'être protégé par la police. Et l'on n'y croit pas que les erreurs judiciaires soient exceptionnelles.

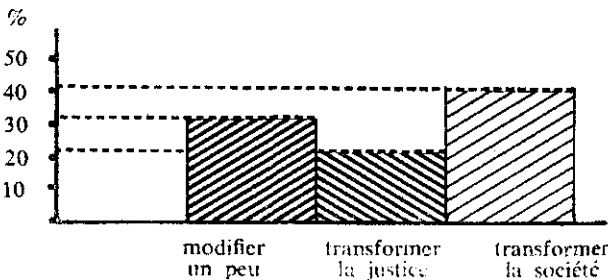
Ces attitudes d'évitement et de méfiance se traduisent au niveau des identifications par un refus des rôles actifs : on accepte bien d'être spectateur, mais rien d'autre. On a vu plus haut qu'il n'y a guère de confiance envers la police. Les sentiments vis-à-vis des juges sont ambivalents : on considère qu'ils rendent en général des jugements équitables, mais qu'ils ne sont pas toujours libres de statuer en conscience. C'est le seul groupe qui pense que la qualité principale du juge est une parfaite connaissance des lois. C'est aussi le premier où l'on voit apparaître le juge comme membre d'une classe sociale dominante. L'ensemble de la justice paraît être au service du pouvoir et on le perçoit comme la justice de classe.

L'étiologie de la délinquance reste rapportée à la personne ou aux circonstances. On voit apparaître l'idée d'un facteur social comme le chômage. Le principe de responsabilité individuelle continue d'être admis.

Des réponses de type manichéiste continuent d'apparaître. Les membres de ce type se jugent bien définis par leurs convictions morales et se trouvent d'accord avec les item sur le conformisme qui font intervenir la moralité. Il n'y a guère d'attitude très favorable au changement.

GRAPHIQUE 2

Histogramme des réponses du type 1 à la question 33



En ce qui concerne l'amélioration de la justice criminelle, les réponses sont ambiguës. L'éventail comprenait trois opportunités positives graduées : de petites modifications (position quasi fixiste) ; une transformation du système de justice criminelle (position « réformiste ») ; une transformation d'ensemble de la société sans laquelle toute réforme du système de justice criminelle s'avérerait vaine (position quasi « révolutionnaire »). Paradoxalement, pour ce type aux positions si peu nettes, on observe un mode sur cette troisième possibilité (graphique 2).

Dans le même sens, le type 1 laisse apparaître une attitude favorable aux changements de faits. La censure y est considérée comme inadmissible et il est admis qu'on ne peut pas être systématiquement favorable aux décisions prises au nom de son pays.

En résumé, on note dans ce type une satisfaction relative de l'évolution actuelle de la justice criminelle et de la manière dont elle remplit ses fonctions qui sont, à la fois, de protéger la société et de punir l'individu. Mais cette satisfaction est fortement mitigée par le fait que l'individu, lui, apparaît comme n'étant pas protégé par la justice, par exemple dans ses rapports avec la police. On note une opposition à la fonction de stigmatisation. Il y a des réactions d'évitement et de distanciation. Les images du juge sont ambivalentes et celles de la police négatives. La justice criminelle est perçue comme une justice de classe au service du pouvoir. La responsabilité du délinquant demeure toujours considérée comme individuelle et les facteurs de criminalité sont rapportés aux personnes ou aux événements. Même s'il ne s'agit pas d'un type systématiquement et toujours favorable aux changements, ceux qui se concrétisent en faits sont fort bien acceptés. Et même si l'on note une référence aux valeurs morales, il faut aussi relever qu'il n'y a guère d'attachement envers les valeurs traditionnelles en tant que telles.

Type 4. — Ici, l'évolution de la justice apparaît en retard sur celle de la société. Toutefois, on estime que les conditions de vie en prison ont tendance à s'améliorer. On a le sentiment que la justice est très compliquée. Les fonctions qui lui sont attribuées sont de protéger les libertés et les droits des citoyens. La prison, pense-t-on, protège la société contre des individus dangereux. L'accent est donc mis sur une fonction sociale de protection. Par contre, la fonction d'étiquetage est rejetée. On ne croit pas nécessaire de laisser du temps entre l'inculpation et le jugement.

Ce type ne montre pas une grande confiance envers le système. Les erreurs judiciaires paraissent fréquentes et la justice ne semble pas défendre les accusés contre les excès de la police. Cette défiance est corrélative d'une réaction d'évitement et du sentiment que la machine judiciaire considère toujours les individus qui ont affaire à elle comme des coupables. Toutefois, la défiance est mitigée par la croyance en un recours possible à la justice pour tout innocent. L'image de la police est très négative. Pourtant, on lui impartit une fonction de protection. Peu de confiance accordée à l'équité du juge et l'idée domine d'une justice contingente. D'ailleurs, on pense que le juge devrait exercer un sacerdoce : s'il ne le fait pas, c'est qu'il rend une justice de classe dépendante du pouvoir.

C'est le seul type où l'on affirme que les juges des enfants sont les meilleurs juges. Il convient de noter que cette question comporte un nombre élevé de « ne sais pas » (20,5%) ; ce qui laisse supposer que la visibilité du juge des enfants demeure faible.

On trouve peu d'identifications positives dans le type 4, comparativement au type 5 où l'on s'identifie à l'accusé, et au type 2 où l'on s'identifie au juré. Par contre, on rencontre au type 4 une identification négative à l'avocat général.

Les membres de ce type vont chercher les facteurs de criminalité dans le groupe des pairs ou dans l'organisation sociale. Mais l'idée de responsabilité individuelle est rejetée. On observe une tendance manichéiste modérée, plus faible en tous cas qu'au type 3. À l'item : « il y a des enfants, quelle que soit l'éducation qu'on leur donne, il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond », on obtient à la fois des réponses « tout à fait d'accord » et « pas d'accord du tout ». En outre, ce groupe estime la rééducation toujours possible, ce qui affaiblit encore la portée de son manichéisme mitigé. On croit — moins cependant qu'au type 3 — que le fait d'avoir été « attrapé » une fois conduit à réfléchir (48). Ici encore, on peut dire que la confiance relative dans la perfectibilité de l'être humain tempère le manichéisme.

Pour améliorer la justice, on estime qu'il faudrait transformer complètement le système. Bien que ce type paraisse moins favorable aux changements que le type 5, les innovations sont facilement acceptées, la censure jugée inadmissible et l'attachement aux valeurs traditionnelles paraît faible.

En résumé, le type 4 se caractérise par une très médiocre satisfaction de l'état actuel de la justice criminelle à laquelle on attribue surtout une fonction de protection. On n'y a guère confiance dans le système vis-à-vis duquel les membres de ce type éprouvent d'ailleurs des sentiments d'anxiété et manifestent des réactions d'évitement. L'image du juge tend à être négative, celle de la police et des policiers l'est très franchement. L'impression prévaut que les juges rendent une justice de classe, assujettie au pouvoir. La criminalité est connotée d'une étiologie sociale, de même le fondement de la responsabilité est social et non individuel. Au sein du type 4, se manifestent des tendances manichéistes fortement tempérées par la croyance en la possibilité d'une rééducation. Le conformisme de ce type — qui est limité — se concrétise surtout par une réticence envers le changement en général. On pourrait qualifier de « réformiste » sa position envers un changement possible du système de justice criminelle.

Type 5. — On y constate un net mécontentement envers le système actuel de justice criminelle qui paraît en retard sur l'évolution de la société et qui sert à maintenir l'ordre, fonction qui est désapprouvée par les membres de ce type. On juge également que les conditions de vie en prison ne s'améliorent pas, que le rôle actuellement joué par la prison est de faire peur. En tout état de cause, on ne croit pas la justice efficace puisqu'on pense que le fait d'avoir été « attrapé » une fois ne fait pas réfléchir. La fonction d'étiquetage social est rejetée.

Dans ce type, il paraît impossible de se fier à la justice contingente, qui commet fréquemment des erreurs et qui ne ménage pas à l'innocent de recours efficace. Toutefois, on admet qu'il peut se faire que la justice *stricto sensu* défende parfois les accusés contre les excès policiers.

Cette méfiance s'étend aux juges qui ne rendent pas de jugements équitables et ne sont pas libres de statuer en conscience. Leur qualité principale devrait être de posséder des connaissances psychologiques. L'image de la police est également très négative : inquiétante, elle ne protège en aucun cas.

Avec tant de méfiance, on ne s'étonnera pas que le système de justice criminelle apparaisse comme quelque chose qui « happe », de telle sorte qu'il vaut mieux chercher à l'éviter. Cependant, on trouve aussi des réponses de non-évitement. Il peut s'agir de gens qui, se sentant soutenus par une pensée politique

militante, estiment que la meilleure façon de faire changer un état de choses aussi déplorable à leurs yeux est de provoquer le scandale de l'intérieur.

Bref, la justice est perçue comme la chose du pouvoir par l'intermédiaire des juges.

Il y a identification à l'accusé et refus d'identification à l'avocat général.

L'étiologie reconnue à la criminalité est sociale (mauvaises conditions de vie, catégories sociales par trop défavorisées). La responsabilité est également à fondement social.

Il est dans la logique de ce groupe de refuser l'idée de gens ontologiquement mauvais. Par conséquent, un délinquant est toujours récupérable.

Tout individu, même coupable, a le droit d'être défendu et les membres de ce groupe acceptent tout à fait qu'un avocat puisse défendre la cause de quelqu'un qu'il sait coupable.

On refuse, dans le type 5, de parler en termes de moralité ; on y est favorable au changement, fut-il brutal et aux innovations. Il n'y a pas de solidarité envers le groupe-nation. Et toute amélioration de la justice criminelle est perçue comme appelant nécessairement une transformation de la société.

En résumé, le type 5 se caractérise par un mécontentement devant le système de justice criminelle en France, en raison de son archaïsme, de son dysfonctionnement et des mauvaises fonctions qu'il remplit. Les images d'agences et de rôles sont très négatives. On y témoigne méfiance, inquiétude, réaction d'évitement. Étiologie de la criminalité et responsabilité se voient attribuer un fondement social. On ne relève pas de manichéisme et c'est le moins conformiste de tous les groupes.

2. INTERPRÉTATION DE L'ANALYSE TYPOLOGIQUE

Déjà au niveau de la description qui précède, on voit s'élaborer des *patterns* d'attitudes. On constate tout d'abord l'existence de deux groupes bien distincts selon que l'on admet ou non le rôle de déterminismes sociaux dans l'étiologie criminelle. Cette division en deux groupes correspond d'ailleurs à une césure très clairement visible dans la structure typologique arborescente qui est figurée plus haut. D'autre part, on notera l'importance fondamentale du problème. Ceux qui considèrent que l'étiologie du

crime est de nature individuelle se prononcent en faveur du postulat de responsabilité individuelle et donc se trouvent en accord avec ce qui constitue le fondement même du droit criminel et du système de justice pénale, notamment en France. Au contraire, ceux qui se prononcent pour une étiologie sociale rejettent le postulat de responsabilité individuelle. Il existe alors, entre les fonctions qu'ils voudraient voir effectuées par le système de justice pénale, et les fonctions qu'ils pensent être remplies par celui-ci, une dissonance.

Quand on rejette l'idée d'une étiologie sociale de la criminalité (cas des types 2 et 3), toute idée de cause ou de facteur est ramenée à la personne. C'est la personne qui devient criminelle, soit parce qu'elle est ontologiquement mauvaise, soit parce qu'elle est faible, sujette à l'entraînement ou jouet des circonstances, soit encore parce qu'elle a été victime d'une mauvaise éducation. D'ailleurs, la société n'est pour ce groupe qu'une somme d'individus. On ne s'étonnera donc pas que l'idée d'une responsabilité individuelle y soit acceptée sans difficulté. Certes, au type 2 on rejette l'item : « quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il sait ce qu'il fait ». Cela ne veut pas dire qu'on rejette le concept de responsabilité individuelle, mais plutôt l'idée qu'on agit toujours en parfaite connaissance de cause. C'est dans ce type qu'on admet le plus facilement que le criminel puisse être un malade. Dans ce cas, la « mauvaise santé mentale » implique un obscurcissement des facultés intellectuelles qui empêche d'évaluer exactement la portée de l'acte. Mais, cette éventualité étant ménagée, le postulat de responsabilité individuelle est parfaitement admis.

Le groupe qui préfère le rôle des déterminismes sociaux, et qui est composé des types 1, 4 et 5 se présente de manière plus complexe. Au type 5 seulement, on rejette de manière claire et constante les idées de causalité et de responsabilité individuelles. Pour les membres de ce type, tout est ramené au groupe social. L'individu en soi n'est ni bon, ni mauvais, il est le produit de son groupe. C'est d'ailleurs pourquoi on ne peut jamais le condamner définitivement. Toute personne est susceptible de changer, dans la mesure où les groupes sociaux eux-mêmes sont habiles au changement. Pour ce type, les valeurs morales sont des valeurs sociales. Le jugement négatif sur le système de justice criminelle est un jugement négatif sur l'ensemble social où il se développe. Dans cette structure d'attitudes, le système judiciaire est un produit

direct du système social sans aucune marge, ni médiatisation. En contrepartie, il lui sert de sauvegarde. Ainsi le changement est vécu comme possible et désirable. À la limite, il se conçoit comme une modification brutale. La position de ce groupe peut être qualifiée de « révolutionnaire » en ce sens que toute réforme d'un système social partiel (celui de justice criminelle par exemple) paraît inefficace à défaut de changement atteignant l'ensemble de la société.

Au type 4 également, on attribue la criminalité à des facteurs sociaux et l'idée de responsabilité individuelle est rejetée. Le système de justice criminelle apparaît encore solidaire et indissociable de la structure sociale où il se développe. Mais on note deux différences : l'une au niveau du désir de changement, l'autre à celui du manichéisme. On a pu noter dans la description ci-avant que le type 4 était moins en faveur du changement que le type 5 et l'analyse scalaire le confirmera. Il ne semble pas nécessaire aux membres de ce groupe de remettre en cause toute l'organisation sociale pour réformer l'institution judiciaire qui en fait partie. Certes, on ne se contente pas ici des « simples modifications », seules admises dans les types 2 et 3. On désire une réforme profonde du système de justice criminelle, mais sans penser qu'elle passe nécessairement par un bouleversement de l'organisation sociale dans son ensemble. En cela, cette position peut être qualifiée de « réformiste » par opposition à celle du type 5. Tout se passe ici comme si l'on introduisait une disjonction entre le système de justice criminelle et ses conditions d'existence. Autrement dit, un système de justice criminelle donné ne peut se comprendre qu'en référence à une société dont il est indissociable. Mais il existe entre cette superstructure et son infrastructure une certaine marge, de telle sorte que la réforme de celle-là ne passe pas nécessairement par le bouleversement de celle-ci. La superstructure judiciaire n'est pas le seul épiphénomène qui apparaissait dans les attitudes du type 5. S'introduit l'idée que les facteurs de transformation d'un système sont présents dans l'organisation sociale elle-même qui est vécue comme un état d'équilibre dynamique. La structure sociale est jugée capable de se transformer sans que l'ensemble des rapports sociaux soit fondamentalement remis en cause.

On peut suggérer comme interprétation possible de cette divergence de représentations que l'organisation sociale est vécue

comme oppressive pour le type 5, sans qu'elle laisse d'espoir de sortir de cette oppression. Les membres du type 4, au contraire, s'y sentiraient relativement plus à l'aise.

Mais, il existe alors, pour le type 4, une dissonance cognitive (Festinger, 1957) entre le fait que les comportements déviants sont connotés d'une étiologie sociale, donc que la société est perçue comme facteur de désordre, et le fait qu'on s'accommode du maintien de l'organisation actuelle sous condition de réforme de certains systèmes partiels. C'est pour réduire cette dissonance qu'interviendrait la tendance déjà relevée à porter sur les individus des jugements de valeur de type manichéiste.

C'est pour le type 1 que l'interprétation est la plus délicate. D'emblée, une forte ambivalence apparaît. On est satisfait de l'évolution actuelle de la justice criminelle et de la manière dont elle remplit sa fonction ; mais on ne lui fait pas confiance ; c'est une justice de classe, dépendante du pouvoir. L'étiologie de la criminalité est à la fois sociale et individuelle. Les attitudes manichéistes coexistent avec la croyance dans la possibilité de récupération, de rééducation des criminels. On dirait qu'il y a dans ce type, une dissociation entre les institutions — qui sont sociales par définition et rapportées à des valeurs sociales — et les personnes qui, elles, sont rapportées à un système de valeurs individualistes. Les deux systèmes coexisteraient sans s'interpénétrer. Cette interprétation permet de rendre compte — au moins partiellement — des contradictions que l'on a relevées entre l'envie de conserver les structures sociales actuelles (ou parfois de les transformer radicalement) et la distance qu'en fait on cherche à prendre vis-à-vis des institutions. C'est au type 1 que l'on rencontre également le nombre le plus élevé de « ne sais pas » comme s'il était impossible de choisir. Ce type apparaîtrait alors comme le lieu du conflit entre deux structures incompatibles, celle des types 2 et 3 et celle des types 4 et 5. Ce conflit ne peut se résoudre que dans le recours à l'instrumental (la parfaite connaissance des lois qui est exigée des juges) ou par des conduites retraitistes et d'évitement. Dans cette situation conflictuelle, ce groupe est contraint de se référer à l'existential, à ce qui est dans son aspect d'ordre technologique pour se rassurer quant à sa propre identité.

Il convient de se rappeler que ce groupe est le plus composite de tous au niveau d'analyse qui a été retenu (il réunit les trois sans-groupes 1, 6 et 13). En outre, on peut constater que, par

rapport aux 4 autres, c'est dans ce type que l'on rencontre le plus grand nombre de jeunes (tableau 5).

TABLEAU 5
Répartition par âge selon les types

	type 1	type 2	type 3	type 4	type 5
moins de 21 ans	36,4	16,7	9,3	19,6	20,0
plus de 46 ans	15,9	26,2	35,0	15,7	20,0

Il est permis de supposer que le groupe tire de cette caractéristique une forte instabilité supplémentaire : les grands adolescents et jeunes adultes qui y figurent étant appelés à passer — au fil de leur évolution — soit du côté des types 2 et 3 soit du côté des types 4 et 5, à moins qu'ils ne choisissent la voie de la retraite et du désengagement. En d'autres termes, le retraitisme qui est une des deux caractéristiques du type 1 manifeste probablement — au moins en partie — un sursitarisme¹⁰ normal d'adolescents et de jeunes adultes. Par rapport à l'évolution de la carrière de ces individus, ce moment de sursitarisme peut être supposé passer : alors, les membres du type 1 qui n'y figurent qu'en raison de leur sursitarisme d'âge sont appelés à le quitter au profit de l'un des deux grands groupes de la structure typologique. Pour eux, le type 1 est un lieu de passage momentané. Il n'a pas la même portée que pour les autres individus qui s'y classent. Il faudra donc voir dans une séquence ultérieure si l'interprétation esquissée plus haut convient encore pour un type 1 amputé de ses adolescents et de ses jeunes adultes (ce qui requiert une population plus importante).

On trouve une première confirmation de cette idée en analysant la différence qui s'introduit quant à la structure par âges entre les deux sous-types 1 et 6. Il apparaît très nettement que le sous-type 1 est de composition beaucoup plus jeune que le sous-type 6 (tableau 6). Or, l'on a vu que celui-ci se différencie essentiellement par son taux de non-réponses, son orientation plus individualiste, moralisante, conformiste quoique inquiétée... en fin de compte, par une attitude plus retraitiste colorée d'une adaptation conformiste n'excluant pas une certaine crainte envers le

10. Le concept de sursitarisme a été notamment défini et utilisé par N. de Maupeou Abboud. On le trouve replacé dans une conception d'ensemble des sciences sociales in Robert (1966).

dispositif existant. Tout ceci est très consonnant de la différence d'âge, mais tendrait à distinguer le sursitarisme des jeunes — même s'il doit partiellement perdurer en retraitisme — d'un retraitisme très particulier de personnes âgées.

TABLEAU 6
Structures par âge des sous-types 1 et 6

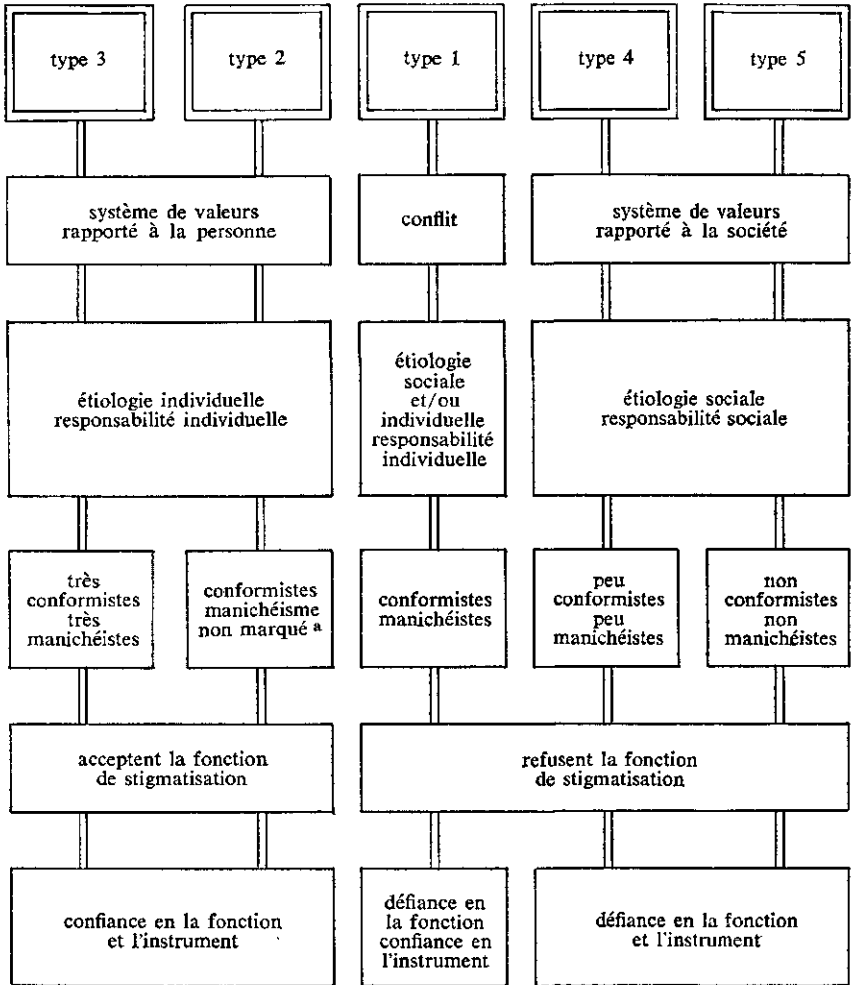
âge	sous-type 1	sous-type 6
17-25	45,1	30,8
26-35	19,4	17,7
17-35	64,5	38,5
36-45	25,8	30,8
+ 46	9,6	30,8

Une autre hypothèse — qui se dessine actuellement en pointillé en sciences sociales de la jeunesse — serait que le désengagement actuel d'une portion de la jeunesse perdurerait en retraitisme au-delà du classique moment sursitariste. Alors, l'appartenance au type 1 serait durable dans la carrière de ces individus. Dans ce cas, l'analyse complémentaire souhaitable — mais difficile à réaliser — consisterait à ventiler les « sursitaristes » appelés à gagner d'autres types et les « retraitistes » durables qui feraient carrière au type 1. Si cette hypothèse avait quelque valeur, il conviendrait d'apporter une grande attention à l'analyse de ce type qui — outre son intérêt de charnière — permettrait de prédire dans une certaine mesure l'évolution des attitudes envers le système de justice criminelle.

En l'état, on ne peut dépasser ces considérations. Et si on laisse provisoirement de côté cette piste, il est possible de résumer les interprétations sous forme de tableau (voir tableau 7).

La partie gauche de ce tableau correspond à un système de valeurs rapporté à la personne. L'idée de responsabilité individuelle y figure. On sait qu'elle est un fondement normatif essentiel de la fonction de justice criminelle dans sa définition actuelle. On comprend alors que les membres des types 2 et 3 — en accord avec les normes fondamentales de fonctionnement du système et les valeurs qui y correspondent — témoignent de leur confiance dans l'action des agences judiciaires. Même la dissociation du système de justice criminelle d'avec la structure sociale — le système partiel devenant un en-soi porteur de sa propre justification

TABLEAU 7
Résumé de l'analyse typologique



^a En passant en revue les item correspondants, on acquiert l'impression que le type 2 est nettement moins manichéiste que les types 1 et 4. Toutefois, le croisement des types par les notes d'échelles ne permet pas — on le verra ci-après — de distinguer significativement 2 de 1 et 4. On discrimine seulement les types extrêmes (1 très manichéiste et 5 non manichéiste). Il est actuellement impossible de dire si cette absence de discrimination significative entre 2 et 1 et 4 est réelle ou due seulement à la faiblesse des effectifs.

— permet de réaffirmer la confiance et traduit l'accord de fait avec l'ordre existant. Nier les déterminismes sociaux revient à affirmer que l'on est satisfait de la société telle qu'elle est et telle qu'elle a été. La contestation n'est possible ici que d'un point de vue fonctionnaliste (Robert et Faugeron, 1971, n° 45 ; 1972b).

Il peut être intéressant de compléter ce qui vient d'être dit par l'étude de l'attribut optimisme / pessimisme. On sait que Michelat et Thomas (1966) ont montré qu'il figurait dans les *patterns* d'attitudes nationalistes. Ici, on l'entend vis-à-vis de l'évolution favorable ou défavorable des phénomènes. Il implique une projection dans l'avenir, un pronostic sur la manière dont les choses vont se passer.

Malheureusement, il n'est pas possible d'aller très loin à ce niveau. On s'est borné à inférer cette attitude à partir d'une analyse littéraire de l'ensemble des items du questionnaire, en particulier de ceux sur l'évolution de la justice criminelle, le traitement, la réforme du système et le changement social. Il s'agit donc en l'état d'une interprétation, non d'une mesure.

On serait assez tenté, à première vue, de taxer d'optimisme les types 2 et 4 et de pessimisme les types 1, 3 et 5 en se reportant à la description qui en a été donnée plus haut. Néanmoins, on s'aperçoit vite que ce classement est insuffisant et ceci conduit à dire qu'il existe plusieurs niveaux de l'attitude optimisme / pessimisme et que le classement d'un type donné n'est pas homogène à tous ces étages. On est tenté de réduire la difficulté en disant que l'attitude optimisme / pessimisme est référée à l'individu pour les types 2 et 3 dont le système de valeurs concerne la personne, à l'évolution sociale pour les types 4 et 5. On peut alors constituer le tableau suivant :

TABLEAU 8
Classement des types selon l'optimisme

	Optimisme envers la nature humaine	
	+	-
optimisme envers l'évolution sociale	+	2,0
	-	5,4
		3,0

On saisit la différence de notation entre le conformisme du type 2 et celui du type 3, le type 2 marquant sa confiance en l'évolution naturelle des choses, le type 3 sa profonde méfiance.

On ne peut aller plus loin actuellement, mais on espère pouvoir ultérieurement relier cette attitude à des caractéristiques de groupes sociaux.

Toutefois, il convient d'ores et déjà de se poser la question des relations entre manichéisme et optimisme. D'entrée de jeu, nous imaginions le manichéisme comme attitude autonome, intéressante à croiser éventuellement avec l'optimisme. En fait, il nous apparaît maintenant comme une simple spécification du pessimisme envers la nature humaine. L'optimisme à ce niveau exclut le manichéisme naturellement. Mais le pessimisme l'appelle pour ne pas devenir légal — et l'on retrouve là les enseignements d'E. de Greeff à propos du sentiment de justice. Afin de ne pas être contraint de s'appliquer — du moins trop ouvertement — à soi-même ce jugement négatif que l'on porte sur l'homme, le manichéisme apparaît comme une défense indispensable. Il permet de rejeter sur autrui cette « mauvaiseté », et de le rejeter comme quelqu'un de différent, qu'il est loisible d'étiqueter et de rejeter.

B. L'ANALYSE SCALAIRE

On a vu que le conformisme avait été provisoirement défini à l'aide de questions portant sur : la résistance au changement, l'acceptation des innovations, l'adhésion aux valeurs traditionnelles et aux institutions.

Les échelles qui ont été calculées à partir de ces item sont au nombre de deux. La première, appelée « résistance au changement », mélange en fait les deux premières catégories. Elles doivent donc correspondre à des mécanismes proches (tableau 9).

TABLEAU 9

Échelle « résistance au changement » (RES)

item	libellé de la question
Q 68 + +, +	Il y a des directeurs de lycée ou d'école qui interdisent aux garçons de porter des cheveux longs
Q 70 + +, +, -	Il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement
Q 71 - -	On autorise maintenant les élèves à assister aux conseils de classe
Q 65 + +, +, -	Autrefois, c'était mieux que maintenant, parce qu'il y avait davantage de moralité

La deuxième échelle peut être appelée « la justice est indépendante ». Elle correspond en fait à l'adhésion aux institutions judiciaires, à l'heure actuelle en France, perçues comme libres, indépendantes du pouvoir et accomplissant leur travail de façon satisfaisante. Un seul des item de cette échelle concerne une institution autre que judiciaire, à savoir la censure. Mais on peut penser que la censure, de par son action répressive, est perçue comme apparentée à la fonction judiciaire pénale.

Cette échelle confirme l'idée précédemment émise : le sentiment que la justice est indépendante et la satisfaction que l'on a de son fonctionnement vont de pair (tableau 10).

La troisième échelle peut être appelée « la justice n'est pas juste ». Trois item concernent la personne du juge. Comment penser que la justice puisse être juste, si le verdict dépend de l'humeur du juge ? La quatrième question a trait au sentiment que, pour la justice, on est toujours un coupable en puissance (tableau 11).

La quatrième échelle se rapporte à la composante manichéiste. Il est nécessaire qu'il y ait la justice et la police pour que le désordre ne soit pas généralisé (fonctions d'étiquetage social et de ségrégation). Ainsi, les honnêtes gens sont protégés, et, « si on pouvait éliminer tous les mauvais, tout irait mieux ». Le délin-

TABLEAU 10

Échelle « la justice est indépendante » (IND)

item	libellé de la question
Q 3b + +	Satisfaction de la justice telle qu'elle est, à l'heure actuelle en France
Q 23 - -	Ce qui est ennuyeux, c'est que les juges soient presque tous des bourgeois
Q 61 - -, -, SR	Ceux qui sont au pouvoir n'ont jamais eu de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait
Q 54 + +, +, SR	Il n'est pas possible de faire pression sur un tribunal
Q 52 - -, -, SR	L'État se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques
Q 30 - -	Il arrive que certains films soient interdits par la censure. Pensez-vous que la censure soit une bonne chose ? (réponse : oui, c'est tout à fait naturel)
Q 34 + +, +	On a tort de se plaindre de la police, elle ne fait que son travail

TABLEAU 11
Échelle « la justice n'est pas juste » (INJ)

item	libellé de la question
Q 19 + +	Selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné, on ne sera pas jugé de la même façon
Q 21 + +, +	Pour beaucoup de juges, juger devient une routine
Q 17 + +	Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux
Q 63 + +, +	Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme coupable

TABLEAU 12
Échelle « manichéisme » (MAN)

item	libellé de la question
Q 53 + +	S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi
Q 32 + +	La plupart de nos problèmes seraient résolus si on pouvait mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux
Q 55 + +, +, -	Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il sait ce qu'il fait
Q 50 + +, +, -	Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens
Q 27 + +, +, -	Quand on sait que quelqu'un est coupable, ce n'est pas la peine de lui donner un avocat

TABLEAU 13
Échelle — distributions marginales (%)

	0	1	2	3	4			
RES	8,5	28,0	36,5	22,0	10,0			
	0	1	2	3	4	5		
MAN	5,0	8,5	25,0	39,0	18,0	4,5		
	0	1	2	3	4	5	6	7
IND	5,5	14,0	18,5	15,0	16,0	19,5	10,0	1,5
	0	1	2	3	4			
INJ	15,5	33,0	31,5	13,5	6,5			

quant est responsable de ses actes, et il n'est pas nécessaire de lui donner un avocat si l'on est sûr de sa culpabilité (tableau 12).

Les noms donnés aux échelles sont davantage une façon de les reconnaître, qu'une indication sur le contenu. En particulier

TABLEAU 14
Croisement des échelles

	χ^2	T	seuil de signification
IND × INJ	42,9	0,201	0,05
IND × MAN	48,5	0,202	0,05
IND × RES	48,4	0,213	0,01
MAN × RES	54,61	0,247	0,01
INJ × MAN	23,43	0,16	NS
INJ × RES	21,25	0,163	NS

— et on le verra plus nettement à la suite du traitement — il apparaît d'ores et déjà que l'échelle IND indique plus que la simple indépendance du système de justice criminelle. Ou plutôt, il faut entendre cette indépendance comme le fait que ce système est appréhendé en tant que tel, comme connoté d'une certaine « épaisseur » sociale, d'une autonomie qui dépasse le niveau de la simple superstructure épiphénoménale. De même, l'échelle INJ dépasse la simple question de la justice du système de justice criminelle pour renseigner de manière plus vaste sur sa contingence.

Avant d'aller plus loin dans l'analyse, il importe d'examiner les distributions marginales des échelles (tableau 13). Ainsi, IND apparaît sensiblement également répartie ; INJ est déportée vers les notes basses ; MAN l'est vers les notes élevées ; RES est légèrement déportée vers le bas.

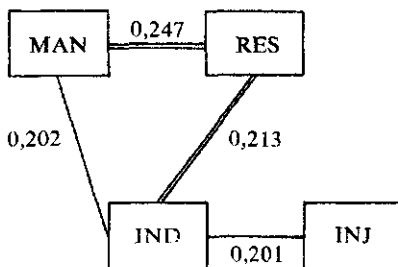
Les croisements des échelles apparaissent au tableau 14¹¹. On constate : que l'échelle IND est liée aux échelles INJ, MAN et RES ; qu'il existe une liaison entre MAN et RES qui est la plus forte de toutes celles observées ; mais que l'échelle INJ n'est liée ni à MAN ni à RES, seulement à IND.

De là se déduit l'idée de deux groupes d'attitudes, l'un représenté par les échelles MAN et RES et l'autre par les échelles IND et INJ. Le premier groupe serait plus fondamental, moins lié à l'objet de représentation retenu pour cette recherche — le sys-

11. Dans la suite de ce travail, on utilisera, à propos des tableaux de contingence, d'une part le test χ^2 , d'autre part le coefficient de Tschuprow. Ce dernier est calculé d'après le coefficient de contingence de Pearson (lui-même calculé à partir de la valeur de χ^2). Il offre l'avantage, par rapport au coefficient de contingence, de tenir compte du nombre de lignes et de colonnes, ce qui permet d'effectuer la comparaison (Kendall et Stuart, 1967). Le seuil de signification est toujours \leq à 0,05.

tème de justice criminelle. Le second groupe serait, en revanche, davantage en relation avec cet objet pris comme un système chargé d'une fonction sociale. Évidemment, cette distinction ne veut pas signifier que les attitudes du premier groupe ne seraient pas liées à un objet de représentation — ce qui serait un non-sens — mais seulement qu'elles dépassent — tout en l'informant — l'objet précis au sujet duquel nous investiguons, tandis que les attitudes du groupe IND-INJ y sont plus étroitement bornées. D'ailleurs, ces deux groupes ne sont pas indépendants l'un de l'autre, mais reliés par l'intermédiaire de IND. On peut donc envisager le groupement suivant (graphique 3).

GRAPHIQUE 3
Liaisons entre échelles



Les liaisons sont les plus fortes entre MAN et RES, RES et IND. On peut alors se demander si la liaison entre MAN et IND n'est pas due à l'action de RES. On examine alors le tableau correspondant au croisement des échelles avec l'ensemble des questions (tableau 15).

Ce tableau montre que les 4 échelles (RES-MAN-IND-INJ) sont associées 3 fois aux mêmes questions, le groupement RES-MAN-IND 11 fois, le groupement RES-IND-INJ 3 fois, les groupements RES-MAN, RES-IND et IND-INJ 5 fois respectivement, et RES-INJ 1 fois. Par contre, on n'observe jamais que MAN et IND soient liées en même temps aux mêmes questions, sauf dans le triangle RES-MAN-IND.

Ceci tendrait à confirmer — mais sans qu'il soit possible d'en être sûr en l'absence d'une analyse des corrélations partielles — l'idée que l'on se trouverait en présence de deux groupements signi-

TABLEAU 15

échelles	n°	nature des questions
RES — MAN	20	image du juge
IND — INJ	54	intrusion de nouvelles formes institutionnelles
	68	indépendance du tribunal
RES — MAN	4	étiologie de la délinquance
IND	34	} image de la police
	37	
	32	manichéisme
	53	ordre
	55	responsabilité
	64	} résistance au changement
	65	
	70	
	69	solidarité nationale
RES — IND	17	} image du juge
INJ	43	
	52	justice instrument de l'Etat
RES — MAN	27	} rôle ambigu de l'avocat
	29	
	38	police protectrice
	50	marquage
	59	résistance au changement
RES — IND	7	étiologie de la criminalité
	31	manichéisme
	33	réforme de la justice
	35	image des policiers
	71	innovation
IND — INJ	21	image du juge
	45	marquage social
	61	indépendance de la justice
	62	} confiance dans la justice
	63	
RES — INJ	19	contingence de la justice

ficatifs : MAN-RES et IND-INJ. La liaison observée entre ces deux groupements serait due à la forte liaison entre RES et IND.

Examinons maintenant, échelle par échelle, la nature des questions sur lesquelles les échelles permettent d'opérer une partition significative de la population (tableau 16). On a naturellement éliminé de ce tableau les questions qui ont servi à constituer les échelles.

Le graphique 3 se trouve confirmé par ce tableau. On constate bien que les échelles RES et MAN se renvoient l'une à l'autre (questions en italique). Par contre, l'échelle IND — qui n'est plus en rapport qu'avec 2 questions de manichéisme — est encore pertinente pour 7 questions sur le conformisme.

TABLEAU 16

RES	4, 7 *17, *19, *20, *25 27, 29, 31, 32, 50 30, 33, 59, 64 34, 35, 37, 38 *43, *52 *53	étiologie de la délinquance image du juge <i>manichéisme, marquage</i> conformisme et résistance au changement image de la police système judiciaire dans une structure sociale ordre
MAN	4 *20 29 30, 56, 59, 64, 65, 68, 69, 70 34, 37, 38 *42 49 *54	étiologie image du juge manichéisme <i>conformisme et résistance au changement</i> image de la police confiance / défiance dans la justice punitivité indépendance du tribunal
IND	4, 7 *12a *17, *20, *21 31, 32 35, 37 *39, *62, *63 43 *45 *53 55 33, 64, 65, 68, 69, 70, 71	étiologie amélioration des prisons image du juge manichéisme image de la police confiance / défiance dans la justice indépendance de la justice marquage par la justice ordre responsabilité individuelle <i>conformisme et résistance au changement</i>
INJ	*20 *43, *45, *52, *54, *61 *62 68	image du juge système judiciaire inséré dans une organisation sociale confiance / défiance dans la justice résistance à l'innovation

Pour cette dernière échelle, le nombre des questions concernant directement l'appareil judiciaire augmente par rapport aux précédentes¹² (tableau 17).

On se rappelle d'autre part que l'échelle IND est construite — pour 5 questions sur 7 — à partir d'item portant sur la justice criminelle comme système immergé dans une structure sociale.

12. Questions marquées d'un astérisque. Si les questions relatives au juge sont classées parmi les questions relatives au système judiciaire, c'est que l'enquête qualitative a montré que les opinions relatives au juge, *symbole* de la justice, et les opinions relatives à la justice pénale sont synonymiques.

TABLEAU 17

échelles	nombre des questions au système de justice	directement relatives
RES	7 / 22	soit 32%
MAN	3 / 17	soit 17%
IND	10 / 24	soit 42%
INJ	7 / 8	soit 87,5%

Les trois échelles RES, MAN et IND sont donc bien pertinentes par rapport à la notion de conformisme que l'on cherchait à délimiter.

Seulement — si les trois sont liées au conformisme et si elles apparaissent liées entre elles — il reste que chacune ne s'adresse pas au même niveau de conformisme : les deux premières concernent un conformisme beaucoup plus large, axé sur la résistance envers le changement en tant que tel ; la dernière concerne le conformisme à l'égard de l'objet précis de représentation. En outre, MAN n'est pas directement une échelle de conformisme, mais seulement indirectement en ce sens que le manichéisme — dimension du pessimisme adressée à la nature humaine — appelle un certain conformisme. D'autre part, RES est fortement liée à la composante manichéiste. Ceci n'a rien d'étonnant. Nous avons dit plus haut que l'attitude face au changement en général dépendait beaucoup du jugement que l'on portait sur la nature humaine : si celle-ci est appréhendée de manière pessimiste, pourquoi accepter l'aventure qu'est tout changement ?

En deuxième lieu MAN-RES et IND-INJ apparaissent bien comme ayant une signification différente par rapport à l'objet de représentation.

RES et MAN concernent des attitudes plus générales, plus globales que l'on doit probablement retrouver dans d'autres systèmes d'attitudes, quoique peut-être dans une place différente. Leur objet de représentation correspondant est plus large que celui qui est retenu pour la présente recherche — encore qu'elles l'informent. Mais l'image de la justice criminelle n'y apparaît guère, si ce n'est comme morcelée, fragmentée en agences (police) ou acteurs (juge, policier) — ou plus exactement, ces fragments y apparaissent en images autonomisées et directement reliées à une fonction sociale de préservation, de résistance au changement.

Dans IND et INJ, par contre, les attitudes sont directement référées au système de justice criminelle, ensemble institutionnel remplissant une ou des fonctions sociales. Mais IND concerne l'ensemble institutionnel lui-même avec son contenu normatif. On y reste encore très lié aux item de conformisme. INJ représente, au contraire, un jugement sur la manière dont les fonctions sont assumées par le système. C'est pourquoi elle a une si forte composante de contingence.

Il convient enfin de souligner la place particulière des images de la police et des policiers. Fortement présentes en rapport avec les échelles RES et MAN, elles ont tendance à disparaître lorsque l'on examine les croisements avec IND et INJ. L'image de la police est capable de prendre figure autonome en se dissociant de celle du système de justice criminelle. Dans un tel cas, elle paraît associée à une attitude de résistance au changement. Nous avons mentionné dans un travail précédent (Robert et Faugeron, 1972a, 1973) que les images du rôle du policier étaient souvent parfaitement synonymes des images du sous-système ou de l'agence-police. D'autre part, les images de rôles en général sont au moins de nature fréquemment éponymique, soit d'un sous-système (et pour le policier cela va souvent jusqu'à une synonymie), soit même du système entier (comme on le voit souvent à propos du juge). La constatation que l'on vient de faire paraît relever d'une interprétation du même ordre. Dans ce cas, l'image du policier et de la police se détache de celle du système social qui le contient normalement et acquiert une autonomie, mais seulement comme un parfait éponyme de la résistance au changement... au moins d'une certaine résistance au changement.

C. CROISEMENT DES TYPES PAR LES ÉCHELLES

Pour procéder aux croisements et pour comparer les types en fonction des notes obtenues aux échelles, on somme les notes d'échelles afin de les rendre dichotomiques. Lorsque le nombre des

TABLEAU 18
Croisement des types avec RES

RES	type 1	type 2	type 3	type 4	type 5
—	70,37	65,51	10,34	56,52	100,00
+	29,63	34,48	89,66	43,48	0

item servant à construire l'échelle est pair, on fait passer la coupure au milieu (IND et MAN). Lorsque ce nombre est impair, on oppose les extrémités de l'échelle sans tenir compte de l'item central.

Si on examine ce tableau, on constate que la partition opérée par RES est fort différente selon les types. On procède alors à la comparaison 2 à 2 de cette partition.

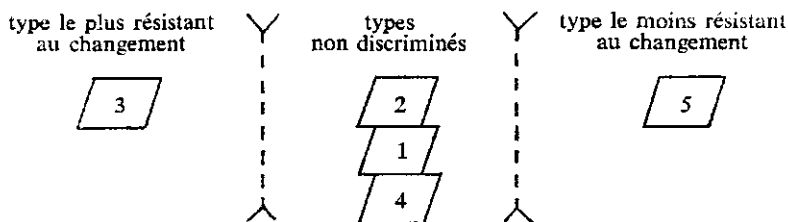
TABLEAU 19
Croisement des types avec RES

comparaisons par paires		sens des réponses		
types	χ^2	seuil de signification	+	-
1 et 2	0,00	N S		
1 et 3	18,63	0,01	3	1
1 et 4	0,51	N S		
1 et 5	9,08	0,01	1	5
2 et 3	16,43	0,01	3	2
2 et 4	0,13	N S		
2 et 5	10,54	0,01	2	5
3 et 4	15,14	0,01	3	4
3 et 5	40,94	0,01	3	5
4 et 5	13,43	0,01	4	5

Les comparaisons par paires montrent que : les types 2, 1, 4 répondent de la même façon ; les types 3 et 5 s'extrémisent, 3 vers le pôle + de l'échelle et 5 vers le pôle -, et s'opposent à 2, 1, 4.

Par conséquent, l'échelle RES discrimine les types 3 et 5, ce que l'on peut représenter par le graphique suivant :

GRAPHIQUE 4



Examinons maintenant la partition opérée par MAN.

TABLEAU 20
Croisement des types avec MAN

MAN	type 1	type 2	type 3	type 4	type 5
-	31,83	45,23	13,95	35,29	100,00
+	68,17	54,76	86,04	64,70	0

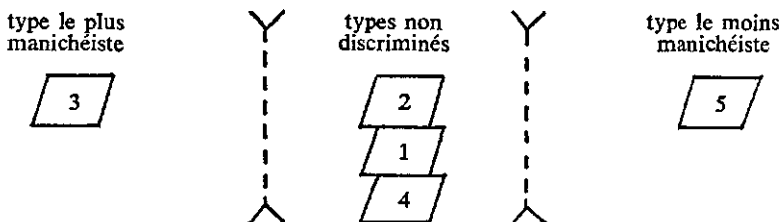
TABLEAU 21
Croisement des types avec MAN

comparaison par paires types	χ^2	seuil	sens des réponses	
			-	+
1 et 2	1,12	N S		
1 et 3	2,97	0,10	1	3
1 et 4	0,02	N S		
1 et 5	23,0	0,01	5	1
2 et 3	8,54	0,01	2	3
2 et 4	0,58	N S		
2 et 5	15,14	0,01	5	2
3 et 4	4,52	0,05	4	3
3 et 5	38,22	0,01	5	3
4 et 5	21,65	0,01	5	4

La discrimination opérée par MAN est du même genre que celle due à RES : les types 3 et 5 s'extrémisent, les autres gardant une position centrale indifférenciée. Cette parenté d'action n'a pas de quoi surprendre quand on garde en mémoire la liaison de ces deux échelles.

De la même façon que précédemment, nous représenterons cette discrimination de la façon suivante :

GRAPHIQUE 5



La discrimination opérée par l'échelle IND est un peu différente.

TABLEAU 22
Croisement des types avec IND

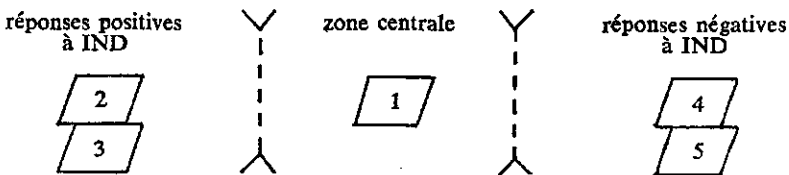
IND	type 1	type 2	type 3	type 4	type 5
-	47,73	13,09	23,25	90,19	95,00
+	52,27	86,91	76,75	9,81	5,00

TABLEAU 23
Croisement des types avec IND

Comparaison par paires types	χ^2	seuil	sens des réponses	
			-	+
1 et 2	4,33	0,05	1	2
1 et 3	4,65	0,05	1	3
1 et 4	22,61	0,01	4	1
1 et 5	15,23	0,01	5	1
2 et 3	0,03	N S		
2 et 4	39,64	0,01	4	2
2 et 5	24,79	0,01	5	2
3 et 4	40,37	0,01	4	3
3 et 5	25,47	0,01	4	3
4 et 5	0,032	N S		

La classification due à IND oppose les types 4 et 5 aux types 2 et 3, les premiers donnant des réponses vers les notes élevées de l'échelle, les autres vers les notes basses. Le type 1 répond davantage vers les notes basses que les types 2 et 3, davantage vers les notes élevées que les types 4 et 5 (graphique 6).

GRAPHIQUE 6



La partition opérée par INJ est la suivante :

TABLEAU 24
Croisement des types avec INJ

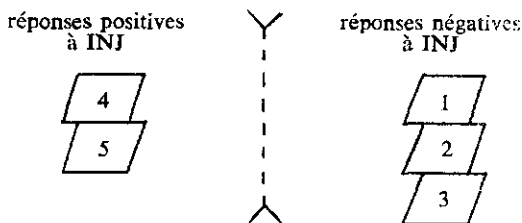
INJ	type 1	type 2	type 3	type 4	type 5
-	88,89	87,87	80,6	40,62	40,00
+	11,11	12,12	19,4	59,37	60,00

TABLEAU 25
Croisement des types avec INJ

comparaison par paires types	χ^2	seuil	sens des réponses	
			-	+
1 et 2	0,08	N S		
1 et 3	0,24	N S		
1 et 4	12,56	0,01	1	4
1 et 5	8,97	0,01	1	5
2 et 3	0,19	N S		
2 et 4	13,83	0,01	2	4
2 et 5	9,62	0,01	2	5
3 et 4	8,90	0,01	3	4
3 et 5	5,82	0,05	3	5
4 et 5	0,07	N S		

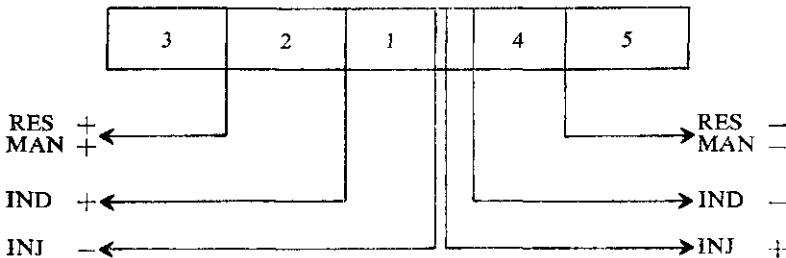
La discrimination opérée pour INJ regroupe les types 1, 2 et 3 vers les notes basses de l'échelle et les types 4 et 5 vers les notes élevées.

GRAPHIQUE 7



On peut résumer les différentes classifications opérées par les échelles par le graphique suivant :

GRAPHIQUE 8



1. On constate la validité du tableau 7, qui ordonnait les types du plus conformiste (3) au moins conformiste (5). L'analyse de la résistance au changement et du manichéisme qui semblait bien marquer le conformisme, au cours de la détermination des types (analyse alors plus intuitive que rigoureuse) se trouve confirmée par les résultats du croisement, types-échelles.

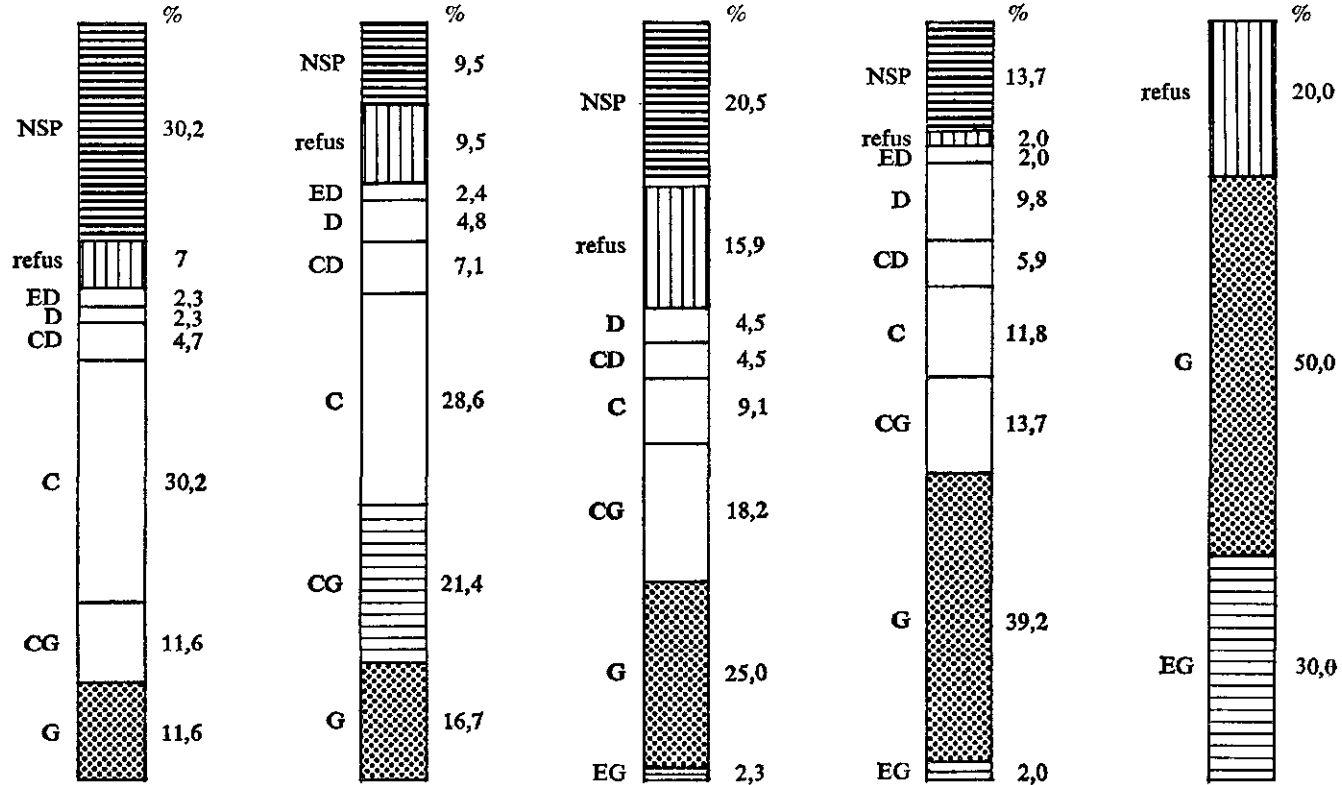
D'autre part — au niveau de résistance au changement et de manichéisme équivalent — la différenciation entre les types est opérée par la référence idéologique à un système de justice pénale plus ou moins référé à une structure sociale. L'échelle IND, qui renvoie 2 vers 3 et 4 vers 5, serait alors l'indicateur, de ce que nous avons appelé, dans le tableau 7 « système de valeurs référé à la personne » et « système de valeurs référé à la société ». La critique du système de justice pénale ne peut devenir radicale que dans un système de valeurs référé à la société (remettant donc en cause l'ancien principe de responsabilité individuelle).

À l'appui de cette thèse, présentons un autre graphique, qui montre la répartition dans les types des réponses à la question : « Au point de vue politique, où vous situez-vous ? » (voir graphique 9).

Dans un tel graphique, le « refus de répondre » n'a pas la même signification que le « ne sais pas » ; il n'est pas le symptôme d'un désengagement mais d'un refus de se situer dans un système politique que l'on condamne. Ce graphique peut être interprété en fonction d'une part de la proportion de « ne sais pas », et d'autre part de la nature des opinions exprimées.

GRAPHIQUE 9

Ventilation des opinions politiques selon les types



On voit que la proportion des « ne sais pas » est la plus forte dans les types 3 et 1. Par contre, elle est inexistante dans le type 5, et faible dans les types 2 et 4.

D'un autre côté, les opinions déclarées « de gauche » (regroupement de extrême-gauche et gauche) — dominantes dans le type 5 — décroissent régulièrement dans les types 4, 1, 2 et 3.

Déclarer être de « droite » ou de « gauche » est l'indication d'un minimum d'engagement politique, alors que — dans la réponse « centre » — on trouve à la fois des réponses d'indécision (impossibilité de faire un choix) et d'autres comportant un engagement (Deutsch, Lindon, Weill, 1966 ; Michelat et Thomas, 1966). D'autre part, la réponse « gauche » implique davantage d'intérêt et d'engagement pour la vie politique que la réponse droite.

Le type 5 est donc bien un type contestataire, et conscient d'une liaison d'épiphénomène à phénomène entre système de justice pénale et structures sociales.

D'autre part, le type 3 apparaît le plus désengagé. C'est lui qui compte le plus de réponses « ne sais pas » et « centre », et le moins de réponses « gauche » ; on comprend alors qu'il considère le système judiciaire comme un système en soi. Toutefois, la tonalité de son acceptation du système de justice est différente de celle du type 2. Pour le type 2, ce serait davantage une satisfaction des structures politico-sociales telles qu'elles sont, et, pour le type 3, une désimplification par rapport à la vie politico-sociale, un repli sur soi-même.

L'ambivalence du type 1 se marque à la fois par sa proportion de réponses « gauche » et de réponses « ne sais pas » et « refus ».

La rupture entre les deux types de pensée « individualisant » (types 3, 2 et 1) et « sociologisant » (types 4 et 5) est marquée par la plus forte proportion chez ces derniers de la réponse « gauche ». Toutefois, le type 4 n'est pas dénué de notations personalistes, ce qui le rapproche du type 2.

2. Reste à faire une dernière remarque à propos du type 1. Il apparaît bien comme le groupe conflictuel et charnière que l'on a précédemment décrit. Mais en dernière analyse, la partition opérée par l'échelle INJ le rapproche des types 3 et 2, alors que, dans l'analyse typologique, il tendait à se rapprocher des types

4 et 5 (graphique 1). Nous proposons de cette divergence les pistes explicatives suivantes.

L'une est au niveau instrumental. Analyse typologique et croisement des types par INJ ne se situent pas exactement au même niveau. C'est la discrimination introduite par IND qui opère à un étiage fort proche de celui de l'analyse typologique. Dans celle-ci, le poids des questions touchant à la méfiance envers l'appareil, l'évitement, à la ségrégation sociale font se rapprocher le type 1 des types 4 et 5. Mais INJ a plutôt trait au jugement porté sur la façon dont l'appareil institutionnel assume les fonctions sociales qui lui sont imparties. On sait également que le type 1 souhaitait au juge, comme qualité majeure, une parfaite connaissance des lois. Par conséquent, on peut penser que ce recours à l'instrumentalité, cette confiance ou cette volonté de confiance dans la spécialisation, la technostructure, rapprochent — à ce niveau — 1 de 2 et 3.

Mais il convient de dépasser cette première hypothèse interprétative — ou plutôt de la compléter à un niveau plus profond. En tant que groupe charnière, le type 1 est le lieu de conflit entre les deux grandes idéologies dominantes, l'idéologie individualiste des types 3 et 2 et l'idéologie sociale des types 5 et 4. De ce fait, il est ambigu, balançant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Une troisième interprétation vient mettre encore l'accent sur cette ambivalence : on la voit accentuée encore par la forte proportion de jeunes dans le type 1. On peut déjà attribuer au sursitarisme classique de cette classe d'âge une partie de l'indécision relevée. On peut aussi — de manière plus sophistiquée — penser que le conflit entre normes nouvelles (sociales) et anciennes (individualistes) se fait particulièrement sentir dans cette catégorie socio-démographique. En outre, la perception qu'ont les jeunes d'un statut et surtout d'un *status* particulièrement peu stable ni clair leur fait vivre comme aliénante et frustrante l'action de la société — à quoi participe le système de justice criminelle.

Mais si l'un des sous-types constitutifs du type 1 est fortement surreprésenté en jeunes (sous-type 1), l'autre (sous-type 6) a une structure démographique inversée de manière absolument remarquable (tableau 6) et ce sous-type âgé se caractérise différemment par son retraitisme dont l'effet ne doit pas être oublié et qui vient se cumuler avec celui du sursitarisme des jeunes du

sous-type 1 — malgré la différence des deux sous-types en valeur absolue ¹³.

De toute manière, l'on sait que l'un des mécanismes de défense contre l'insécurité est le recours à l'instrumentalité, à la technicité. D'où l'attitude assez volontariste de confiance dans la justice comme instrument et les acteurs judiciaires en tant que compétents — ce qui évite de déchirantes remises en question.

CONCLUSION

Nous avons posé une hypothèse selon laquelle l'organisation de la variable dépendante reposerait sur une dimension de conformisme. Nous sommes maintenant un peu plus éclairés sur ce point, encore que des interrogations demeurent, qu'il conviendra de réduire ultérieurement.

Tant la substraction de la typologie que l'analyse scalaire et le croisement des types par les notes d'échelles permettent de considérer que cette hypothèse apparaît vraisemblable au terme de la présente phase de recherche, et qu'il sera possible de la reprendre en phase ultérieure.

Mais il faut dépasser ce résultat global : nous supposons que la dimension conformisme était complexe et nous avons tenté d'en esquisser les composantes. Nous savons maintenant qu'il y a d'abord une résistance au changement à un niveau général et qui dépasse considérablement l'objet d'étude. Mais il apparaît comme se combinant étroitement — quoique selon une grande variété d'opportunités — avec une dimension optimisme / pessimisme (où paraît s'intégrer le manichéisme comme une opportunité). À vrai dire, nous ne savons pas si la résistance au changement et l'optimisme/pessimisme sont deux dimensions autonomes quoique liées ou deux composantes d'un conformisme. L'on reviendra là-dessus. Mais il faut compléter en disant qu'il apparaît — toujours au niveau du fondement de l'organisation typologique — un conformisme beaucoup plus spécifié — et peut-être relativement autonome — qui est rapporté à l'objet, la justice criminelle.

13. Il ne faut pas confondre cette addition d'un retraitisme de personnes âgées au sursitarisme des jeunes avec le problème de savoir si ce dernier restera éphémère ou est appelé — au moins *parte in qua* — à perdurer en retraitisme.

Donc, cette recherche permet non seulement de rendre vraisemblable l'hypothèse de conformisme *in globo*, mais encore de renseigner sur la composition de ce conformisme.

Restent néanmoins des questions : et la première consiste à se demander s'il y a un seul fondement — le conformisme — avec deux facettes globalisantes — la résistance au changement et l'optimisme/pessimisme — ou s'il y a deux fondements — autonomes quoique en corrélation — le conformisme et l'optimisme/pessimisme. Bien entendu, la réflexion de sens commun sur ces termes apportera peu puisqu'ils sont employés ici non dans n'importe quel sens commun mais dans les limites et pour les besoins de cette recherche. Une seconde question — étroitement liée à la précédente — consiste à se demander si ce fondement apparaît comme un *continuum* ou comme une dichotomie. Et cela importe beaucoup pour compléter l'analyse du type charnière.

L'usage combiné des analyses typologique et scalaire nous renseigne également sur l'organisation de cette typologie d'attitudes. On ne reprendra pas ici l'analyse qui a été faite des cinq types, mais plutôt on redira brièvement cette reconstruction progressive que permet le croisement des types par les notes d'échelles. On remarque trois niveaux.

Le premier est ordonné par l'intervention des attitudes globalisantes qui se situent au fondement de l'organisation typologique et dont rendent compte les échelles RES et MAN. On voit s'extrémiser les types qui se situent à chaque bord du tableau typologique, tandis que les trois autres ne sont pas significativement différenciés entre eux. Autrement dit, cette typologie simplifiée qui met en exergue les extrêmes se rapporte non aux attitudes spécifiques à notre objet, la justice criminelle, mais à des attitudes à spectre beaucoup plus large puisqu'il regarde possiblement l'organisation de la vie en société *in globo*.

Un deuxième niveau est ordonné par l'intervention d'une attitude — qui est certes à connotation conformiste — mais qui se rapporte à l'objet spécifique de la justice criminelle — prise essentiellement sous son angle systémique. L'échelle IND en rend compte. Et l'on voit alors — par le croisement des types avec les notes d'échelles — un niveau d'organisation typologique où le type 2 rejoint le type 3 et pareillement le 4 pour le 5 — ce qui nous situe au niveau qui révèle l'analyse typologique. L'on a d'un côté des types qui endossent une étiologie et une responsabilité

individuelles et qui manifestent leur confiance ; de l'autre, des types défiantes avec une étiologie et une responsabilité sociales ; enfin au milieu un type conflictuel, lieu où se mêlent — dans un univers contradictoire — les référentiels opposés des autres types de telle sorte que le type 1 s'en tire seulement par une rationalisation qui prend la forme d'un postulat de confiance en l'instrument (dont la portée est singulièrement éclairée par une prise de position contre le jeu de stigmatisation).

Enfin le dernier niveau regarde surtout le jugement porté sur la façon dont l'appareil institutionnel assume les fonctions sociales qui lui sont imparties. L'échelle INJ en rend compte et nous voyons alors une dernière figure où le type 1 rejoint les types 2 et 3 pour s'opposer significativement aux types 4 et 5.

Deux visualisations graphiques résument mieux ce qu'il est possible de tirer de cette phase de recherche. On les trouve au tableau 7 et au graphique 8.

D'une part, cette organisation de la variable dépendante ne peut être tenue pour suffisamment prouvée à la fin d'une phase exploratoire : elle est simplement suffisamment plausible pour servir d'hypothèse à la suite de nos démarches. D'autre part, il faut bien dire que si l'on a quelque idée sur la manière dont s'organisent les attitudes qui structurent les images de la justice criminelle, en revanche, on ne sait pas, ou peu, quels sont les gens qui sont dans ces types. En d'autres termes, reste entièrement ouvert le problème de la liaison entre cette variable dépendante construite et les variables critères explicites ou latentes. La prochaine phase de recherche devra donc s'assigner deux cibles : chercher à « fiabiliser » le schéma d'organisation de la variable dépendante qui découle de cette recherche ; explorer les liaisons entre cette variable construite et des critères.

À titre de comparaison, on peut rappeler que Kutchinsky (1971) traitant du domaine voisin mais différent de la perception de la déviance s'est référé au schéma de Podgoreck (1966) qui classe les variables explicatives en trois groupes : celles qui regardent les conditions socio-économiques du système social, celles qui concernent les *legal subcultures*, enfin les variables de personnalité. À partir de cela, le président du projet K.O.L. examine tour à tour le sexe, l'âge, l'urbanisation, les catégories socio-économiques, l'éducation, l'appartenance religieuse et politique, les groupes d'appartenance spécifique (déterminés par le particula-

risme des relations avec la règle de droit), les variables psychologiques, la qualité de client de la justice (soit comme « infracteur », soit comme victime). Il y a dans tout cela des notations très fines et extrêmement intéressantes, mais on retire une impression d'ensemble assez décevante. Il apparaît difficile de travailler sans avoir construit préalablement une variable dépendante en termes de typologie d'attitudes¹⁴. En outre, le passage en revue de ces critères aboutit à des résultats finalement assez maigres et l'on se demande s'il ne serait pas utile de faire appel à des variables indépendantes latentes — au moins à titre d'intermédiaire. Nous pensons, en effet, qu'une dimension comme la stabilité peut jouer un rôle important, mais il s'agit vraisemblablement tout autant du *status* que du statut, et dans cette mesure, il est impossible de saisir directement ce critère — d'ailleurs complexe. On sera donc peut-être amené à tenter de faire émerger une variable latente, au moins à titre d'intermédiaire ou d'organisateur des critères immédiats qui seront retenus et dont la sélection s'opère de manière assez classique (âge, sexe, statut matrimonial, nationalité, appartenance religieuse ou politique, catégorie socio-économique, revenus, niveau d'études, écologie, proximité d'information ou d'expérience par rapport au système de justice criminelle).

Il s'ensuit que les méthodes de traitement ne pourront vraisemblablement pas se borner à de simples tris croisés, mais qu'il faudra probablement introduire des formules plus sophistiquées — par exemple l'A.S.L. et peut-être aussi une analyse factorielle (tenant compte cette fois des critères).

Quoi qu'il en soit, ce tour d'horizon manifeste que la phase de préquantification a répondu à notre attente en nous armant pour aborder de manière raisonnée une phase quantitative extensive.

14. En outre, les recherches dont Kutchinsky rend compte reposent généralement sur des populations très petites et peu diversifiées.

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOUD, N. (1968) : *les Blousons bleus*, Paris, A. Colin.
- BAUDOIN, J.-B., J. FORTIN et J.-P. LUSSIER (1969) : *la Justice criminelle, sondage auprès des criminalistes de Montréal*, Québec, R. Le-febvre.
- BOULDING, K. (1959) : *The Image*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- CHOMBART de LAUWE, P.-H. et al. (1963) : *la Femme dans la société*, Paris, C.N.R.S.
- DEUTSCH, E., D. LINDON et P. WEILL (1966) : *les Familles politiques aujourd'hui en France*, Paris, Editions de Minuit.
- FATTAH, E. A., A. NORMANDEAU et al. (1969) : *la Justice criminelle, sondage d'opinion sur la justice criminelle au Québec*, Québec, R. Le-febvre.
- FESTINGER, L. (1957) : *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, University of California Press.
- GOFFIN, P. (1970) : « Un sondage d'opinion », in S. C. Versele et al. (1970).
- KALOGEROPOULOS, D. (1970a) : « L'image de la justice et de son fonctionnement au sein de la population française », *Instantanés criminologiques*, 9 : 39.
- KALOGEROPOULOS, D. (1970b) : *Sondages sur l'image de la justice au sein de la population française*, 7^e congrès international de sociologie, Varna, ronéo.
- KALOGEROPOULOS, D. (1971) : « Préenquête sur le sentiment que le public a du fonctionnement de la justice », *le Fonctionnement de la justice pénale*, Université de Montpellier, p. 256.
- KENDALL, M. G. et A. STUART (1967) : *The Advanced Theory of Statistics*, Londres, Griffin, vol. 2 : *Interference and Relationship*, p. 557.
- KUTCHINSKY, B. (1966) : « Law and Education, Some Aspects of Scandinavian Studies in the General Sense of Justice », *Acta sociologica*, 10 (1-2) : 21.
- KUTCHINSKY, B. (1968) : « Knowledge and Attitudes Regarding Legal Phenomena in Denmark », *Scandinavian Studies in Criminology*, Londres, Tavistock, n° 11, p. 125.

- KUTCHINSKY, B. (1970) : « Quelques indications méthodologiques », in S. C. Versele *et al.* (1970).
- KUTCHINSKY, B. (1971) : *The Perception of Deviance, a Survey of Research*, Strasbourg, Council of Europe, DPC/CDR (71) 16, ronéo.
- LEONARDI, F. (1968) : *il Cittadino e la giustizia*, Padova, Marsilio.
- MCCLOSKEY, H. (1958) : « Conservation and Personality », *American Political Science Review*, 3 : 27-45.
- MICHELAT, G. (1965) : « Attitudes et comportements politiques à l'automne 62 », in *le Référendum d'octobre et les élections de novembre 1962*, Paris, A. Colin.
- MICHELAT, G. et J.-P. THOMAS (1966) : *Dimensions du nationalisme*, Paris, A. Colin.
- MOSCOVICI, S. (1955) : « Note sur les fondements théoriques et pratiques de la méthode d'enquête en psychologie sociale », *Bulletin du CERP*, n° 4 : 125.
- NORMANDEAU, A. (1969) : *la Justice criminelle, les Québécois s'interrogent sur la criminalité et les mesures correctionnelles*, Québec, R. Lefebvre.
- NORMANDEAU, A. (1972) : *The Correctional Practitioners Look at Their Profession*, Université de Montréal, ronéo.
- PIAGET, J. et B. INHELDER (1966) : *l'Image mentale chez l'enfant*, Paris, P.U.F.
- PODGORECKI, A. (1966) : *The Tree-Step Hypotheses on the Functioning of the Law*, Evian, 6th World Congress of Sociology, ronéo.
- RICO, J. et G. TARDIF (1969a) : *Enquête d'opinion publique sur la police au Québec*, Québec, R. Lefebvre.
- RICO, J. et G. TARDIF (1969b) : *Enquête d'opinion publique auprès de cinq services de police du Québec*, Québec, R. Lefebvre.
- ROBERT, P. (1966) : *les Bandes d'adolescents*, Paris, Editions ouvrières.
- ROBERT, P. (1971) : « La recherche opérationnelle dans le système de justice criminelle », *Etudes relatives à la recherche criminologique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 55.
- ROBERT, P. (1972) : *la Sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale*, Paris, S.E.P.C., et Université de Bordeaux 1 (cours de sociologie criminelle au 3^e cycle), ronéo.
- ROBERT, P. et C. FAUGERON (1971a) : *l'Image de la justice criminelle dans la société, rapport axiomatique*, Paris, S.E.P.C., ronéo.
- ROBERT, P. et C. FAUGERON (1971b) : *l'Image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire quantitative*, Paris, S.E.P.C., ronéo.
- ROBERT, P. et C. FAUGERON (1972a) : *l'Image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative*, Paris, S.E.P.C., ronéo.
- ROBERT, P. et C. FAUGERON (1972b) : « L'image de la justice criminelle dans la société », *Revue de droit pénal et de criminologie*, sous presse.
- ROBERT, P. et C. FAUGERON (1973) : « Analyse d'une représentation sociale : les images de la justice pénale », *Revue de l'Institut de sociologie*, Université Libre de Bruxelles, sous presse.
- ROKEACH, M. (1960) : *The Open and Closed Mind*, New York, Basic Books.

- ROKEACH, M. (1969) : *Beliefs, Attitudes and Values*, San Francisco, Jossey-Bass Inc.
- STOETZEL, J. (1943) : *Théorie des opinions*, Paris, F. Alcan.
- VERSELE, S. C. (1969) : « Les attitudes de la population, du milieu criminel et du monde judiciaire à l'égard de la justice pénale », *R.I.C. P.T.*, 23 (1) : 5.
- VERSELE, S. C. *et al.* (édit.) (1970) : « Actes du colloque international de sociologie du droit et de la justice », *Revue de l'Institut de sociologie*, Bruxelles, U.L.B.
-

RÉSUMÉS

IMAGE OF THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM TYPOLOGY STUDY

The present crisis in criminal justice — in France as in many other countries — shows two remarkable characteristics. On the one hand, the crisis is universal and is one that concerns the function assigned or credited to this system of criminal justice in society ; this places the system's image in some doubt in various sectors of society. On the other hand, this crisis defies all attempts at partial reform. Many schools of criminal policy have tried them in vain. Criminology has begun to rediscover that the science of crime and of the criminal — the progression from concept to commission of the act — also involves the reaction of society to the criminal phenomenon. But only too often, this progression is regarded as a poorly specified interaction, quite commonplace, or as a breakdown in simple technology. Only an integrated scientific approach — inclusive of the concept of the social image — can say something new and decisive in such a situation.

This study belongs to one of the many research projects which the scientific programme of the S.E.P.C. is organizing, that devoted to the *image of criminal justice in society*.

A questionnaire was distributed to a sample population in France, limited in size, but sufficient to validate the anticipated analysis (200). Each person was chosen according to several criteria (sex, age, socio-professional category, place of residence) in order to make sure of the presence of all the characteristics anticipated. The ecological variable was controlled by interviewing persons in four sectors of the 15th arrondissement of Paris (wealthy older district, middle class older district, renovated wealthy district, renovated middle class national housing), in the suburbs of Paris (Bobigny cottages and Bobigny national housing), at Epinal and in the region of Auch.

The authors established a hypothesis according to which the organization of the dependent variable rests on a typology of conformism.

The authors thought that the dimension of conformism was complex and tried to outline its components. According to their results, there is a resistance to change. It seems to be closely linked — even though in a wide variety of circumstances — with an optimism/pessimism dimension (where manicheism seems to be identified as one of the circumstances). To tell the truth, the authors do not know if resistance to change and optimism/pessimism are two autonomous, albeit connected dimensions, or two components of conformism. They will come back to this in future studies. They conclude by saying that conformism is clearly related to the image of criminal justice.

INTERPRETACIONES DEL SISTEMA DE JUSTICIA CRIMINAL ENSAYO DE TIPOLOGÍA

La crisis actual de la justicia criminal — en Francia como en muchos otros países — presenta dos características remarcables. De una parte ella es global, es una crisis de la función asignada o reconocida a éste sistema dentro de la sociedad; lo cual supone el estudio de las interpretaciones de la justicia penal dentro de los diferentes grupos sociales. Por otra parte, esta crisis resiste remarcablemente bien a todas las tentativas de reforma parciales desarrolladas desde hace algún tiempo. Numerosas escuelas de política criminal las han tratado en vano. La criminología ha comenzado también a redescubrir que, ciencia del crimen y del criminal, y por consiguiente del paso al acto lo era también de la reacción social frente al fenómeno criminal. Pero frecuentemente ésta conversión es examinada de manera incompleta, como un interaccionismo mal especificado, por consiguiente fácilmente trivial ó como una degradación en simple tecnología. Solo un estudio científico integrativo — incluyendo entre otras la idea de las interpretaciones sociales — puede tener la ambición de aportar algo nuevo y decisivo en semejante situación. Este estudio pertenece a una de las baterías de investigación entre las cuales se organiza el programa científico del S.E.P.C., dedicado : *a la imagen*¹ *de la justicia criminal en la sociedad.*

Un cuestionario ha sido administrado a una población francesa de limitado tamaño pero suficiente sin embargo para autorizar los análisis previstos (200). Cada individuo ha sido escogido en función de varios criterios (sexo, edad, categoría socio-profesional, lugar de vivienda) a fin de asegurar la presencia — de manera contrastada — de todas las características consideradas, la variable ecológica ha sido controlada interviniendo dentro de los cuatro sectores del 15° distrito de Paris (tradicional rico, tradicional modesto, nuevo rico, nuevo HLM) en los alrededores parisinos (Bobigny HLM, y Bobigny de chalets), en Epinal y en la región de Auch. Los autores habían presupuesto la hipótesis según la cual la organización de la variable dependiente reposaría sobre una dimensión de conformismo. Sus ideas sobre este punto están ahora más claras aunque todavía las interrogantes se mantienen, que convendrá reducirlas posteriormente.

Tanto la base de la tipología del análisis escalado como el cruzamiento de los tipos por las notas de escala, permiten considerar que esta hipótesis aparece verosímil al termino de la presente fase de investigación y que será posible volver a tomar posteriormente.

Pero es necesario ir más allá del resultado global : los autores suponían que la dimensión conformismo era compleja y han intentado bosquejar los componentes. Saben ahora que hay primeramente una resistencia al cambio a un nivel general y que sobrepasa considerablemente el objeto de éste estudio. Pero aparece como combinándose estrechamente — según una gran variedad de oportunidades — con una dimensión optimista-pesimista (donde parecía integrarse el maniqueísmo como una oportunidad). A decir verdad, los autores no saben si la resistencia al cambio y el optimismo-pesimismo son dos dimensiones autónomas aunque ligadas ó dos componentes de un conformismo. Se volverá a estudiar este aspecto. Pero es necesario completar diciendo que aparece — siempre al nivel del fundamento de la organización tipológica — un conformismo mucho más específico — y quizás relativamente autónomo — y que refiere al objeto de estudio, la justicia criminal.

DARSTELLUNGEN DES KRIMINALJUSTIZSYSTEMS VERSUCH EINER TYPOLOGIE

Die gegenwärtige Krisis der Kriminaljustiz sowohl in Frankreich, als auch in anderen Ländern zeigt zwei bemerkenswerte Eigentümlichkeiten. Einerseits ist sie allumfassend, es ist eine Krisis der Funktion, die diesem

1. La imagen constituye, en efecto, el nivel operativo de una investigación sobre las interpretaciones sociales.

System in der Gesellschaft zugeschrieben und festgesetzt ist; diese Tatsache bringt das Problem der Darstellungen der Strafjustiz in den verschiedenen gesellschaftlichen Gruppen aufs Tapet. Andererseits widersteht diese Krisis ausserordentlich gut allen, seit einiger Zeit entstandenen, partiellen Reformversuchen. Gar vergeblich haben sich mehrere kriminalpolitische Schulen damit abgetragen. Auch steht die Kriminalpolitik vor der Wiederentdeckung, dass sie nicht nur die Wissenschaft des Verbrechens und des Verbrechers — also des Übergangs zur Tat —, sondern auch die der gesellschaftlichen Reaktion auf das strafrechtliche Phänomen ist. Doch viel zu oft wird diese Konversion unvollständigerweise als eine wenig spezielle Wechselbeziehung, also leicht trivial oder gar als eine Erniedrigung zur einfachen Technologie aufgefasst. Jedoch nur eine integrative wissenschaftliche Annäherung — die unter anderem die Idee der sozialen Darstellungen einbegreift — kann den Ehrgeiz hegen, etwas Neues und Entscheidendes in der gegebenen Lage zu sagen.

Als Bestandteil einer jener Forschungsbatterien, zwischen denen das wissenschaftliche Program der S. E. P. C. organisiert wird, stellt sich dieses Studium die Aufgabe, *das Bild der Kriminaljustiz* in der Gesellschaft zu untersuchen.

Ein Fragebogen wurde einer französischen Bevölkerung von begrenztem Ausmass (doch gross genug, um die vorausgesehenen Analysen zu autorisieren — 200) verabreicht. Die Wahl jedes Individuums wurde von mehreren Kriterien (Geschlecht, Alter, Gesellschafts — und Berufskategorie, Wohnort) bestimmt, um die Anwesenheit aller möglichen Charakteristiken in gegensätzlicher Weise in den Vordergrund zu stellen. Der ökologische Veränderungsfaktor wurde durch Ausfragen in vier verschiedenen Gegenden des 15. Stadtbezirks von Paris (alt wohlhabend, alt bescheiden, renoviert wohlhabend, renoviert HLM = niedrige-Miete-Wohnungen), in einem Vorort von Paris (Bobigny HLM und im Privathausviertel von Bobigny), in Epinal und in der Gegend von Auch kontrolliert.

Die Autoren hatten die Hypothese angenommen, gemäss der die Organisation der Abhängigkeitsvariabel auf einem Konformitätsaspekt beruhe. Sie sehen jetzt ein wenig deutlicher in diesem Punkt, obwohl noch Fragen bleiben, die man später beantworten wird.

Sowohl der typologische Unterbau, als auch die Skaläranalyse und die Typenkreuzung durch den Punktmasstab erstatten die Annahme, dass am Ende des gegenwärtigen Forschungsstadiums diese Hypothese wahrscheinlich sei und auch, dass es möglich wäre, sie auf einer späteren Entwicklungsstufe wiederaufzunehmen.

Es empfiehlt sich jedoch, dieses globale Ergebnis zu überholen: die Autoren setzten die Komplexität des Konformitätsaspekts voraus und versuchten, seine Bestandteile zu skizzieren. Sie wissen jetzt, dass vorerst ein allgemeiner Widerstand gegen die Auderung besteht, ein Widerstand, der beträchtlich das Studiumsobjekt übertritt. Er erscheint jedoch obwohl in einer Mannigfalt von Opportunitäten-aufs Engste mit einem Optimismus/Pessimismusaspekt vereinigt (hierhin scheint sich auch der Manichismus als Opportunität zu integrieren). Allerdings wissen die Autoren nicht, ob der Widerstand gegen Änderung und der Optimismus/Pessimismus, obwohl verbunden, zwei autonome Aspekte oder zwei Bestandteile einer Konformität sind. Darauf wird man noch zurückkommen. Schliesslich empfiehlt es sich, hinzuzufügen, dass auf der Ebene der typologischen Organisations — basis eine viel speziellere und vielleicht verhältnismässig autonome Konformität besteht, und die sich auf das Objekt, die Kriminaljustiz, bezieht.

ПОНЯТИЯ О СИСТЕМЕ УГОЛОВНОГО ПРАВОСУДИЯ ЭТОД ТИПОЛОГИИ

Современный кризис в уголовном правосудии — во Франции, как и в других странах — являет две замечательных черты. С одной стороны — он глобальный, это кризис функции, предназначённой или признанной за этой системой в обществе; а это затрагивает понятия об уголовном правосудии в

различных социальных группах. С другой стороны, этот кризис противостоит всем попыткам частичных реформ, которые развернулись за последнее время. Целый ряд школ уголовной политики расходовал напрасно на этом свои силы. Криминология начала вновь обнаруживать — (наука о правонарушении и правонарушителе — то есть переход к делу) — что она, из-за социальной реакции, стоит перед опасностью криминального феномена. Но эта перемена слишком часто рассматривается вполне, как плохо специфицированное взаимодействие и, следовательно, легко упрощаемое, или же деградируется к простой технологии. И только научный целостный подход — включая, между прочим, идею социальных понятий (представлений) — может иметь надежду сказать свое новое и решительное слово в подобной ситуации.

Этот этюд получен в результате исследований, с которыми организуется научная программа **S.E.P.C.**, посвященная образу¹ понятию уголовного правосудия в обществе.

Вопросник был роздан французскому населению с ограниченным уровнем развития, но все же достаточным, чтобы можно было основываться на полученных анализах (200). Каждый индивидуум был выбран в зависимости от нескольких критериев (пол, возраст, социально-профессиональная категория, место жительства), чтобы обеспечить наличие всех имевшихся в виду черт. Экологическая переменная величина контролировалась при помощи интервью в четырех секторах 15-го городского района в Париже (старый зажиточный, старый скромный, обновленный зажиточный, обновленный **NLM**), в парижском предместье (Робиньи **NLM** и Бобиньи особнячковый), в Эпиналь и в районе Оп.

Авторы выдвинули гипотезу, согласно которой организация зависимой переменной основывается на размерах конформизма (приспособленчества). В настоящее время авторы видят несколько более ясно и понимают этот пункт (при все еще остающихся вопросах), который необходимо будет уменьшить в дальнейшем.

И основы типологии, и скалярный анализ и скрещение типов с отметками масштаба позволяют считать, что эта гипотеза является вероятной (правдоподобной) в соответствии с настоящей стадией исследования, и что будет возможно возвратиться к ней в дальнейшем.

Но необходимо выйти за пределы этого глобального результата: авторы предполагали, что размеры конформизма были сложные, и они пытались сделать эскиз его составляющих. Теперь авторы знают, что имеется прежде всего сопротивление (противодействие) переменам на общем уровне, и оно значительно превосходит изучаемый объект. Но он является тесно соединенным — (в зависимости от различных удобных случаев) — с димензией оптимизм/пессимизм, где как бы интегрируется манихизм, при удобном случае). По правде сказать, авторы не знают (не могут сказать), являются ли двумя автономными дименциями — сопротивление переменам и оптимизм/пессимизм, хотя и связанные, или же они — две составляющие одного конформизма. К этому мы еще возвратимся.

В заключение надо сказать, что все еще на уровне основания организации типологии, конформизм является много более специфицированный и, возможно, относительно автономный, и он связан с объектом, с уголовным правосудием.

1. Образ представляет собою оперативный уровень исследования в области социальных понятий (представлений).

PHILIPPE ROBERT

Directeur du Service d'études pénales et criminologiques (S.E.P.C.), secrétaire général du Comité français de coordination des recherches criminologiques ;

Ancien professeur invité à l'Université de Montréal (Département de criminologie), enseigne la socio-criminologie à l'Université de Bordeaux I ;

Membre correspondant de la commission scientifique de la Société internationale de criminologie, membre des Sociétés françaises de sociologie et criminologie ;

Auteur de les Bandes d'adolescents (Paris, Editions ouvrières, 1966, prix Denis Carroll, 1970), de Traité de droit des mineurs (Paris, Editions Cujas, 1969) et d'une cinquantaine d'articles en criminologie et droit juvénile.

CLAUDE FAUGERON

Attachée de recherches au C.N.R.S., fait elle aussi partie du Service d'études pénales et criminologiques ;

Chargée de cours à l'Université de Paris VII.